

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 294

MONTRÉAL, LE LUNDI 28 DÉCEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Attention, discorde en vue

Jusqu'ici, tout va bien. Mêmes écoles, mêmes autobus scolaires, mêmes enseignants. Le chambardement annoncé se fait en douceur et les enfants n'y voient que du feu... pour l'instant. Car malgré les apparences, la restructuration scolaire est loin d'être achevée et pourrait bien faire des flammèches au cours des prochains mois.

Pomme de discorde entre toutes: celle du partage des écoles et des clientèles. Paresseusement mise sous le tapis au printemps dernier, voici qu'elle se prépare à rebondir. Dans quelques semaines, les administrateurs scolaires auront des décisions à prendre: quelle école garder, quelle école fermer? Dilemmes.

Rappelons le contexte. Histoire de rendre les structures scolaires plus conformes à la société d'aujourd'hui, le gouvernement du Québec abolit les commissions scolaires catholiques et protestantes et les remplace par des entités anglaises et françaises. Du même coup, on réduit le nombre de commissions scolaires et on augmente les pouvoirs des écoles et des parents.

Bientôt, certains enfants changeront de territoire et de commission scolaire; les protestants francophones par exemple devront fréquenter l'école de langue française la plus proche de leur domicile, autrefois catholique, désormais ouverte à tous.

En coulisse, ça grince déjà des dents. Aucun parent, nulle part, n'appuie un changement d'école pour son enfant... à moins évidemment que la nouvelle école ne soit dotée d'un gymnase ultra moderne, d'une piscine, de classes ensoleillées, spacieuses. Et encore...

«Pour le parent, l'école de son enfant est inmanquablement la meilleure de tout le territoire», résume Jean-Marc Crête, président de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. D'où les réticences.

M. Crête, qui a lui-même fréquenté sept écoles en sept ans dans son enfance, souligne que *«l'enfant se remet plus facilement que le parent d'un changement d'école»*.

Le plan qu'il a soumis récemment propose des changements majeurs: 65 écoles primaires de la commission scolaire sur 82 seraient touchées dans l'ouest de Montréal. Cette administration regroupe depuis juillet cinq anciennes commissions scolaires plus quelques morceaux de deux administrations de langue anglaise. Un casse-tête à résoudre dans lequel s'inscrit aussi le futur tracé d'autobus scolaires.

Chacun a essayé de régler ça à sa manière. La commission scolaire English Montreal tenta de mener ses débats à huis clos, mais le quotidien *The Gazette* s'interposa en invoquant devant les tribunaux que ces discussions étaient d'intérêt public. La commission scolaire dut reculer. Mais ses parents restent mécontents, n'ayant pas été dûment consultés.

La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, elle, a misé sur la transparence. En espérant même — on peut rêver, n'est-ce pas? — que les différents groupes de parents prendront eux-mêmes les décisions qui s'imposent.

Quant à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), elle tenait cet automne des audiences publiques sur l'avenir de son parc immobilier.

Là-bas, le problème le plus criant est le manque d'espace, surtout dans le quartier Côte-des-Neiges. Des dizaines de petits enfants en classe d'accueil y sont déplacés quotidiennement dans des écoles éloignées de leur domicile, alors qu'ils devraient pouvoir fréquenter une institution de quartier.

Revenant à la charge, la CSDM tentera de glaner quelques écoles à moitié vides de la commission scolaire English Montreal qui s'est montrée jusqu'à présent intraitable. Mais vingt fois sur le métier...

«Si nous n'arrivons pas à obtenir des locaux de l'ancienne Commission des écoles protestantes, résumait-il y a quelques jours la commissaire Jacqueline Montpetit, il faudra songer à construire une nouvelle école.»

Même si, par les temps qui courent, le gouvernement n'est pas très enthousiaste devant ce genre de propositions. Il faut dire que ces tensions linguistiques ne datent pas d'hier, reliquats de l'adoption de la loi 101 ayant conduit les nouveaux arrivants à l'école française. Aujourd'hui, les administrateurs de langue anglaise considèrent les écoles, même à moitié vides, comme un morceau de leur patrimoine. Les céder, pas question!

Pour toutes les commissions scolaires, le temps presse. Car tout doit être ficelé pour mars, lorsqu'auront lieu les inscriptions pour la prochaine année.

Les débats des prochains mois nécessiteront, on le voit, beaucoup de doigté, pour que les différentes commissions scolaires ne ravivent pas d'anciennes blessures, et pour que les parents n'aient pas la désagréable impression qu'ils sont ignorés, au moment même où on leur promet des pouvoirs accrus. Voilà un premier test de taille pour les nouveaux conseils d'établissement et pour les nouvelles administrations.



Paule des Rivières

L'ENTREVUE

John Mighton,
philosophe, mathématicien
et dramaturge, page B 1



LE MONDE

Nétanyahou consolide son leadership,
page A 5

PLANÈTE



Place à la Cadillac des encyclopédies,
page B 4

Liquidation



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA SAINTE FLANELLE n'est pas à vendre, même si le temps est propice aux blagues sur le fait qu'elle ne vaut pas très cher et qu'une liquidation s'imposerait... Ce sont plutôt les magasins du centre-ville qui proposent ces jours-ci leurs traditionnels soldes d'après-Noël, et celui d'un disquaire a attiré l'attention d'un partisan du Canadien, sûrement heureux d'avoir vu son équipe mettre fin, samedi à Toronto, à une pénible série de onze matchs sans victoire.

À bas les herbicides, vive les champignons!

Si la mise au point de nouveaux organismes vivants par manipulation génétique et leur dispersion dans l'environnement inquiètent beaucoup de chercheurs et d'écologistes, l'utilisation d'organismes naturels à des fins de lutte biologique demeure une valeur beaucoup plus sûre. Un domaine où des percées importantes s'annoncent en foresterie.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Depuis des années, les vendeurs d'herbicides forestiers font la promotion de leurs produits en insistant sur le fait que leur usage est beaucoup plus économique que le nettoyage mécanique des plantations et des forêts naturelles en croissance. C'est un discours qui pourrait faire long feu avec la mise au point d'une formulation commerciale de *Chondrostereum purpureum*, un champignon capable d'inhiber totalement la croissance d'espèces végétales indésirables dans les forêts en croissance.

Dean Thompson, de la section du Service canadien des forêts (SCF) installée à Sault-Sainte-Marie, en Ontario, précise d'entrée de jeu que ce champignon n'est pas le résultat de manipulations génétiques. Ce n'est pas, dit-il, un organisme vivant créé de toutes pièces, que les compagnies peuvent désormais breveter comme une mécanique!

«Il s'agit d'un champignon naturel, un fungus, (comme disent les anglophones qui réservent le terme champignon aux espèces comestibles) que l'on trouve partout dans la nature, explique ce docteur en foresterie. Certes, le Service canadien des forêts tente actuellement d'obtenir un brevet pour ce moyen de contrôle de la végétation concurrente dans les plantations mais ce brevet ne s'applique pas à l'organisme lui-même mais bien à tout ce qui touche à son usage commercial.»

N'utilise pas qui le veut un champignon capable de détruire totalement certaines espèces en freinant leur repousse. Il faut d'abord mettre au point une méthode permettant aux spores de se reproduire dans un milieu artificiel, en usine, par exemple. Il faut aussi pouvoir — et sur

une haute échelle — recueillir ces spores pour les utiliser ensuite de façon utile. Il devient tout aussi essentiel de mettre au point une manière d'épandre les spores tout en gardant vivantes. A la limite, il faut s'assurer que le champignon, naturellement mortel pour certaines espèces, ne profite pas de sa dispersion pour s'attaquer à d'autres plantes qu'on ne veut pas éliminer.

C'est à la solution de ces multiples problèmes que ce sont attaquées deux équipes de chercheurs du SCF, qui travaillent sur ce dossier. Au centre du Pacifique, situé près de Victoria, en Colombie Britannique, l'équipe est dirigée par Simon Shanoum. Elle travaille en étroite collaboration avec celle de l'Ontario. Au Québec, Hydro-Québec poursuivrait des recherches parallèles sur le potentiel de ce champignon parce qu'il permettrait de réduire de façon importante le coût de l'entretien des lignes à haute tension, qui doivent être débarrassées cycliquement des espèces ayant tendance à trop s'allonger le cou!

Les recherches menées sur ce champignon au Canada anglais sont en voie de déboucher sur une formulation commerciale, *Eco-Clear*, basée sur une souche particulièrement performante du champignon en question. Les équipes de chercheurs sont d'ailleurs en train de tester le produit dans diverses régions du pays pour tenter d'expliquer notamment pourquoi son efficacité semble varier d'une région à l'autre et déterminer les conditions idéales d'application.

Ce champignon naturel ne s'attaque pas aux arbres sains tout comme il vise

VOIR PAGE A 8: CHAMPIGNONS

Importants retards au Tribunal administratif du Québec

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Huit mois après sa création, le Tribunal administratif du Québec accuse des retards importants dans le traitement des causes, le renouvellement des mandats et la formation de ses membres ainsi que la mise sur pied de son système informatique. Les problèmes «administratifs» que connaît le TAQ n'attacheraient cependant en rien l'esprit de la réforme de la justice administrative entreprise par le gouvernement Bouchard.

«Les objectifs de la réforme d'une justice transparente et accessible pour le citoyen sont respectés. On visait surtout à ne pas insécuriser le citoyen, ce qui est réussi. Mais je suis un peu déçu de ne pas être rendu plus loin», estime toutefois le président du Tribunal, Me Gaëtan Lemoyne.

Il est le premier à reconnaître que le chantier de la justice administrative progresse plus lentement que souhaité au départ par le législateur. Si c'était à refaire, il pense que la réforme aurait pu être planifiée autrement.

«On compte réaliser une accélération progressive de tous ces dossiers. On travaille avec une petite équipe et on ne peut pas bâcler une réforme de cette ampleur. Heureusement, il n'y a pas eu de plainte jusqu'ici des citoyens, du Protecteur du citoyen ou du gouvernement», se console-t-il.

Le Tribunal a été créé par la loi 130 au mois d'avril dernier. Il regroupe cinq anciennes instances d'appel qui servaient à régler les différends entre les citoyens et l'administration publique: la Commission des affaires sociales, le Bureau de révision de l'évaluation foncière, le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole, le Bureau de révision en immigration et la Commission d'examen des troubles mentaux.

En établissant cette réforme, les ministres de la justice Paul Bégin et Serge Ménard cherchaient à améliorer le processus quasi judiciaire de la justice administrative qui

VOIR PAGE A 8: TRIBUNAL

Pékin condamne un quatrième dissident

ANNE LOUSSOUARN
LIBÉRATION

Pékin — Le militant syndicaliste chinois Zhang Shanguang a été condamné hier à dix ans de prison par la cour intermédiaire de Huaihua (province du Hunan) pour «atteinte à la sécurité de l'État» selon des organisations dissidentes basées à Hong-Kong et aux États-Unis. Zhang, 45 ans, est le quatrième dissident en une semaine à écoper d'une lourde peine. Le militant avait notamment formé une association de défense des chômeurs et fourni des informations sur les manifestations ouvrières et paysannes dans la province du Hunan à la radio américaine Radio Free Asia, subventionnée par Washington.

Moins connu que Xu Wenli, Wang Youcai et Qin Yongmin, condamnés la semaine dernière à respectivement treize, onze et douze ans de prison pour «tentative de subversion», l'ancien enseignant avait déjà purgé une peine de sept ans pour avoir diffusé «de la propagande contre-révolutionnaire» lors du mouvement pro-démocratique de 1989. Peine au cours de laquelle il a contracté une tuberculose mal soignée. Emprisonné en juillet, il avait été formellement arrêté le 28 août.

La crispation idéologique du régime devient évidente alors que la situation économique et sociale inquiète de plus en plus les dirigeants. Le ralentissement de la croissance, qui pourrait ne pas atteindre le seuil fatidique de 8 % cette année, ne permet plus d'absorber les licenciements du secteur public. Dans un discours prononcé la semaine dernière lors d'une conférence politique et juridique, le président Jiang Zemin a reconnu de nombreux problèmes que la presse ne mentionne d'habitude que timidement. Selon les extraits repris par l'agence Chine Nouvelle, le numéro un chinois a notamment admis que *«l'armée des ouvriers licenciés augmente»* et qu'ils «rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne», mais que *«tous les facteurs qui peuvent mettre en danger la stabilité doivent être éliminés dès leur apparition»*.

Pékin se raidit actuellement d'autant plus dans une orthodoxie défensive que les manifestations se font de plus en plus régulières, autant dans les cités industrielles que

VOIR PAGE A 8: DISSIDENT

LES ACTUALITÉS

Reprise des pourparlers entre Montréal et ses pompiers

■ À lire, page A 3

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Doux. Max: 2 Min: 0
Québec Nuageux. Max: 0 Min: -6
Détails, page B 8

INDEX

Annonces A 4
Avis publics... B 6
Culture B 7
Économie B 2
Éditorial A 6
Entrevue B 1
Le monde A 5
Les sports B 5
Mots croisés... A 4
Planète B 4
Religions B 6
Télévision B 7
www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Louis-Martin Tard (1921-1998), l'homme aux mille chapeaux

Un regard européen sur les soubresauts de la société québécoise

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Il en portait des chapeaux, ce Louis-Martin Tard, emporté mercredi dernier à l'âge de 77 ans par une longue maladie. Sorte de touche-à-tout du monde des lettres, il fut depuis plus de quarante-cinq ans un regard européen posé sur les soubresauts de notre société en mutation. Se définissant comme un «communicateur polyvalent» et un chrétien de gauche, il appartenait à un courant et une génération d'humanistes lettrés croyants et impliqués poussant la roue du Québec de la modernité, tout en gardant légèrement le cap à droite.

Grand voyageur, écrivain, journaliste, humoriste, scénariste qui signa un grand nombre de textes pour la télévision et la radio (dont la célèbre émission matinale *Chez Minville*), il fut directeur de l'information de l'Université de Montréal. Et quoi encore? Biographe, documentariste pour l'Office de la langue française, directeur de collection chez XYZ depuis 1993, disparaissant ici pour réapparaître là. Correspondant au quotidien parisien *La Croix* jusqu'en 1995, il ne cessa de témoigner du Québec à l'étranger et de l'étranger au Québec en ce va-et-vient caractéristique des porteurs d'identités doubles.

Né à Paris en 1921, Louis-Martin Tard devint journaliste en France avant d'immigrer au Québec en 1951 avec son épouse et ses cinq enfants.



Louis-Martin Tard, grand voyageur, écrivain, journaliste, humoriste, scénariste.

Comme reporter, il promena sa plume entre *Le Petit Journal*, l'agence France-Presse, *La Patrie* puis *Le Devoir* de 1967 à 1970. On le retrouve dans nos pages au cours des années 80 surtout comme collaborateur à la chronique touristique que ce globe-trotter alimentait des quatre coins du monde.

Avec les forces progressistes

Arrivé à Montréal à 30 ans en plein duplessisme, Louis-Martin Tard s'était lié avec les forces progressistes de l'époque, écoutant les Pierre Elliott Trudeau, les Gérard Pelletier, les Jacques Hébert appeler à la lumière dans la Grande Noirceur ambiante.

Son expérience de *Chez Minville*, qui fut un bassin de flambées libérales, l'ancra dans ce terreau de contestation du «Cheuf». Tout en se considérant comme un vrai Québécois d'adoption, il ne cessa jamais de poser ce regard en biais de celui qui développe ses racines dans un autre sol.

En mettant le pied pour la première fois de notre côté de l'Atlantique, Louis-Martin Tard s'était juré de raconter un beau jour l'épopée des Français en Amérique. La vitalité et la faculté d'adaptation de ce peuple qui prenait le vent debout et survivait à toutes les crises, le fascinait.

Il mit tout de même trente ans à concrétiser son projet avec le roman *Il*

y aura toujours des printemps en Amérique publié en 1987 chez Libre Expression, lequel fut d'ailleurs un véritable best-seller vendu à plus de 60 000 exemplaires. Fresque dont l'action débutait au début de la colonie, le roman suivait de génération en génération, de premiers colons en coureurs des bois, de Patriotes en enfants de la Révolution Tranquille, une famille et ses ramifications dans un Québec secoué par le vent de l'Histoire. «Je voulais témoigner ma reconnaissance au Québec, en rédigeant ce livre, confiait-il alors au *Devoir*. Car j'ai la chance d'avoir sur ce pays une double vision: celle de l'intérieur pour y vivre depuis plusieurs décennies, celle aussi d'une vision atlantique car je voyage beaucoup d'un continent à l'autre.»

Sa fascination pour le Québec s'était traduite aussi par la rédaction du guide touristique *Au Québec* publié chez Hachette en 1976 puis dans une édition renouvelée en 1990. Ce guide avait d'ailleurs soulevé l'ire des restaurateurs levant un sourcil froissé devant la phrase tendancieuse: «Le mot gastronomie n'a pas cours ici.» Prudemment, Louis-Martin Tard avait retiré la déclaration litigieuse des éditions subséquentes d'un guide, fort bien fait, quant au reste. Français jusqu'à la moelle malgré son enracinement ici, il n'avait jamais perdu son accent ni son œil curieux posé sur un peuple qu'il observait avec d'autant plus d'acuité qu'il s'en sentait en partie étranger.

Bilan législatif du gouvernement québécois

La «super SGF» a été créée en dépit du néo-libéralisme ambiant

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — En dépit du courant néo-libéral qui secoue l'économie occidentale, l'État québécois demeure un intervenant économique majeur, en vertu de plusieurs lois adoptées en 1998 par l'Assemblée nationale du Québec.

C'est en juin dernier que les députés ont en effet créé la «Super SGF». L'Assemblée nationale adoptait une loi regroupant sous le chapeau de la Société générale de financement quatre sociétés gouvernementales spécialisées.

Il s'agissait de REXFOR, une société d'exploitation forestière, de SOQUIP, spécialisée dans la pétrochimie, de SOQUEM, qui fait de la prospection et de l'exploitation minière, et de SOQUIA, qui œuvre dans l'agroalimentaire. «Avec la création de la Super SGF, nous dotons le Québec d'un outil majeur pour susciter des partenariats avec les investisseurs étrangers», commentait le premier ministre Lucien Bouchard dans le cadre de l'adoption de ce projet de loi.

Quant au ministre des Finances Bernard Landry, il annonçait qu'une somme supplémentaire de deux milliards en cinq ans serait investie dans le capital-actions de cette SGF renouvelée.

La SGF investira en partenariat avec le secteur privé, mais sur une

base d'affaires, toujours en détenteur actionnaire minoritaire, et en favorisant la création de nouveaux projets, a expliqué le ministre Landry.

Pendant la campagne électorale, le chef de l'opposition, Jean Charest, a dénoncé les fonds supplémentaires de deux milliards prévus dans la SGF renouvelée, mais son message n'a pas été retenu par les électeurs québécois, qui ont préféré reconduire en poste le gouvernement péquiste le 30 novembre dernier.

Par une autre loi adoptée en juin à l'Assemblée nationale, le gouvernement a également transformé la Société de développement industriel en une nouvelle société appelée Investissement-Québec. Cette dernière a pour objectif d'appuyer des projets d'investissements de 1,3 milliard au Québec d'ici cinq ans, et notamment d'y doubler l'investissement américain d'ici deux ans.

Quatre autres lois votées par la Chambre ont également consolidé l'action des Sociétés Innovatech, dont le mandat est de promouvoir l'innovation technologique sur leur territoire.

Trois des quatre sociétés Innovatech couvrent les régions de Montréal, de Québec-Appalaches et du Sud du Québec. La quatrième peut intervenir partout ailleurs sur le territoire québécois.

Par ailleurs, deux autres lois adoptées en 1998 par l'Assemblée nationale cette année vont avoir un impact majeur sur les conditions de vie des Québécois.

La première concerne l'usage et la publicité du tabac au Québec. L'usage de ce produit nocif pour la santé sera graduellement restreint dans les restaurants, sauf les petits casse-croûte. Il sera permis toutefois de fumer dans des aires fermées et spécialement ventilées. La vente de tabac sera interdite dans les pharmacies. La loi encadre également la publicité du tabac, et interdit notamment la commandite par des compagnies de tabac. Une période de transition est cependant prévue pour permettre aux organisateurs d'événements jusqu'à maintenant commandités par des entreprises de tabac de s'ajuster.

Autre réforme majeure mise en place en 1998 par une loi de l'Assemblée nationale, celle de l'aide sociale. Elle vise principalement à aider les jeunes de 18 à 24 ans à intégrer le plus rapidement le marché du travail en les incitant de suivre un «parcours individualisé vers l'insertion». Plusieurs groupes communautaires ont protesté contre cette obligation imposée aux jeunes, l'estimant discriminatoire.

Enfin, la Loi électorale et référendaire a fait l'objet de nombreuses contestations judiciaires cette année et l'Assemblée nationale en a modifié certains aspects majeurs.

La loi a notamment été refaite pour permettre à certains groupes d'intervenir lors d'une campagne référendaire ou électorale. On balise toutefois la nature de ces interventions et on fixe un maximum aux dépenses financières que des intervenants peuvent effectuer.

La loi interdisait jusqu'à maintenant l'intervention de tiers lors d'une campagne électorale ou référendaire, en statuant que toutes les dépenses devaient être approuvées par un candidat lors d'une élection, ou par un des deux comités lors d'un référendum.

Soyez généreux pour vous-mêmes.

COROLLA
239\$ par mois/location 48 mois¹¹
0\$ COMPTANT
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT** MENSUALITÉS
0\$ 239\$
850\$ 219\$
1 700\$ 199\$

TERCEL CE plus
199\$ par mois/location 48 mois¹²
0\$ COMPTANT
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT** MENSUALITÉS
0\$ 199\$
850\$ 181\$
1 500\$ 166\$

CAMRY CE plus
299\$ par mois/location 48 mois¹³
1950\$ comptant
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT** MENSUALITÉS
0\$ 345\$
1 950\$ 299\$
2 500\$ 286\$



CRÉDIT TOYOTA

¹Programme de financement au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota sur les modèles 1999. Immatriculation, assurances et taxes en sus. ¹¹Aucun versement, aucun intérêt avant 90 jours, au financement au détail seulement. Le premier versement se fera la 91^e journée. ¹²Entretien gratuit pour un an ou 20 000 km selon la première éventualité à la location de tous les modèles 1999 sauf la Tercel (basé sur le Menu d'Entretien Toyota). ¹³Programmes de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurances et taxes en sus. ¹Offre valable sur les modèles Corolla VE BA12EM-AA neufs en inventaire, loués et livrés au plus tard le 31 décembre 1998. Premier versement de 274,91\$ et dépôt de garantie de 275\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km, frais de 7¢/km excédentaire. ²Offre valable sur les modèles Tercel CE BC53LM-BA neufs en inventaire, loués et livrés au plus tard le 31 décembre 1998. Premier versement de 228,90\$ et dépôt de garantie de 250\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km, frais de 7¢/km excédentaire. ³Offre valable sur les modèles Camry CE BG22KP-BA neufs en inventaire, loués et livrés au plus tard le 31 décembre 1998. Comptant initial de 1 950\$, premier versement de 343,93\$ et dépôt de garantie de 350\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km, frais de 10¢/km excédentaire. ^{**}Taxes en sus ou échange équivalent. Véhicules aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



www.toyota.ca

Le service de qualité Toyota

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

BOUCHERVILLE
Toyota Douville
555-2350

CHÂTEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

MONTRÉAL
Chasid Toyota
527-3411

MONTRÉAL
Toyota Pia IX
329-0909

ST-HYACINTHE
Argers Toyota
774-9191

STE-AGATHE
Toyota A
Ste-Agathe
774-9191

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
374-5323

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 98-12-23
3 15 17 18 24 44

Numéro complémentaire: 23

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	1	1 945 367,70\$
5/6+	4	145 902,60\$
5/6	244	1 913,40\$
4/6	14 856	60,20\$
3/6	280 508	10,00\$

Ventes totales: 14 879 590\$
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000\$

4/9 Tirage du 98-12-23
1 8 12 26 33 47

Numéro complémentaire: 5

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	0	1 000 000,00\$
5/6+	0	50 000,00\$
5/6	13	500,00\$
4/6	1 175	50,00\$
3/6	20 406	5,00\$

Ventes totales: 515 335,00\$

Extra Tirage du 98-12-23

NUMÉROS	LOTS	Montant
358663	100 000\$	
58663	1 000\$	
8663	250\$	
663	50\$	
63	10\$	
3	2\$	

TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



• LES ACTUALITÉS •

Le Parlement canadien en 1998

Un bilan sous le signe de la parcimonie

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pour le gouvernement Chrétien, les années se suivent et se ressemblent au plan législatif. Comme en 1997, l'année 1998 au Parlement canadien aura été placée sous le signe de l'immobilisme. Les projets de loi majeurs se sont faits rares, les grands débats peu communs et les controverses timides.

Seule la mise en place de la Fondation des bourses d'étude du millénaire a véritablement suscité les passions, qui sont venues surtout des députés québécois. Parmi, les autres projets de loi un tant soit peu marquants, on note les modifications apportées à la commandite du tabac, la création de la super agence fédérale de perception des impôts, les changements à la Loi sur la citoyenneté et la permission d'employer l'ADN pour identifier les criminels.

Autrement, s'il y a eu des débats, ils se sont produits sur des sujets à propos desquels le gouvernement a refusé de bouger ou a tardé à le faire. Ainsi, les indemnités à verser aux victimes de l'hépatite C ont occupé une bonne partie des travaux de la Chambre des communes au printemps. Les taux de cotisation à l'assurance-emploi ont en outre suscité l'ire des quatre partis d'opposition, qui s'est manifestée tout au long de l'année.

Le leader parlementaire des libéraux, Don Boudria, a admis il y a quelques semaines que son gouvernement ne faisait pas la manche des journaux avec son travail législatif. A son avis, la raison en est simple: les mauvaises nouvelles attirent davantage les médias.

Les partis d'opposition en ont jugé autrement. Les libéraux forment, ont-ils soutenu, un gouvernement arrogant qui n'est pas à l'écoute des besoins de la population et qui préfère laisser traîner les choses plutôt que d'agir.

Certains commentateurs politiques ont même écrit avec sarcasme que le gouvernement Chrétien pratiquait l'*inertie constructive*.

Au Québec, le projet des bourses du millénaire a suscité un tollé. Le

premier ministre Lucien Bouchard s'est même rendu personnellement à Ottawa en mai dernier pour rencontrer Jean Chrétien afin de tenter d'en arriver à une entente à ce sujet. Québec voulait pouvoir se retirer du programme avec pleine compensation. Les négociations se sont soldées par un échec.

Par la suite, le Bloc québécois a essayé tant bien que mal de mettre des bâtons dans les roues du projet de loi, peine perdue, il a été adopté tel quel.

Au mois de juin, le ministre de Santé, Allan Rock, se décidait finalement à annoncer des modifications à la loi sur la commandite du tabac dans le but de donner une période de grâce de cinq ans aux événements qui dépendent de cette source de revenu.

Cette mesure a été bien accueillie, surtout au Québec où plusieurs festivals comptent sur la commandite du tabac.

Ambitueuse initiative

Le dépôt du projet de loi sur la création de la super agence de perception des impôts au mois de juin est à peu près passé inaperçu. Pourtant, l'initiative est ambitieuse: il s'agit de transférer tous les employés du ministère fédéral du Revenu (ils sont 40 000) au sein d'une agence gouvernementale autonome. Cet organisme offrira ses services de perception d'impôts et de taxes aux provinces et aux municipalités. Le Québec a dit non merci. L'Ontario n'est pas chaud à cette idée et les quatre provinces de l'Ouest ainsi que le Nouveau-Brunswick se sont montrés intéressés.

Très attendues, les modifications, déposées en décembre, à la Loi sur la citoyenneté vont rafraîchir les dispositions existantes qui dataient de 1947. Le serment d'allégeance des nouveaux Canadiens sera modifié pour y inclure le nom du Canada, ce qui n'était pas le cas auparavant — on jurait uniquement fidélité à la reine. Les règles sur l'octroi de la citoyenneté canadienne ont également été précisées.

Par contre, le projet de loi est resté muet sur toute la question de la double citoyenneté des Québécois advenant la souveraineté.

Aucun nouveau cas de vandalisme depuis samedi

Reprise des pourparlers entre Montréal et ses pompiers

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

La Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal reprendra finalement les pourparlers mardi alors qu'une rencontre a été convoquée par le ministère du Travail sous la supervision d'un conciliateur. Le nom de Fernand Matteau, chef médiateur au ministère, a été évoqué pour ce rôle.

Avant de s'envoler pour 15 jours vers la Chine en mission économique avec une délégation de fonctionnaires et de gens d'affaires montréalais, le maire Pierre Bourque a fait appel hier au sens civique des pompiers pour qu'ils fassent preuve de professionnalisme et «cessent d'endommager l'équipement».

M. Bourque n'a pas cru bon de retarder son voyage pour régler le conflit entre le Service de la prévention des incendies de Montréal (SPIM) et l'Association des pompiers, assurant qu'avec les systèmes de communication, il resterait «proche de Montréal». Le conflit s'est envenimé avec la recrudescence des actes de vandalisme depuis le 12 décembre alors que de nombreux tuyaux ont été perforés, des camions, déplacés et les ondes radio prioritaires utilisées pour transmettre des messages hostiles ou provocateurs. L'accès aux casernes a parfois été refusé aux représentants du SPIM et les chefs du Service ont même reçu à leur domicile des coups de téléphone d'intimidation.

Injonction

L'Association des pompiers de Montréal a fait l'objet d'une injonction provisoire d'urgence en date du 18 décembre lui enjoignant de faire cesser immédiatement ces actes de vandalisme qui auraient été commis par ses membres. Malgré la déclaration laconique du syndicat le 24 décembre selon qui «à aucun moment les pompiers de Montréal n'ont posé de gestes pouvant mettre la sécurité des Montréalais en péril» et que «les pompiers s'engagent à respecter intégralement l'injonction émise par la Cour supérieure», ce n'est que depuis samedi, soit huit jours plus tard, que le calme est revenu dans les casernes.

Le système de communication informatique a entre autres été remis en état de marche. Celui-ci avait flanché il y a dix jours, forçant les pompiers à communiquer par téléphone ou par ondes radio pour obtenir des informations essentielles sur la localisation des bouches d'incendie, la présence de matières dangereuses sur les lieux des incendies et de personnes âgées ou handicapées. Encore vendredi, le système était inactif dans huit des 36 casernes de Montréal. Certains informaticiens chargés de remettre en fonction le système avaient été victimes d'intimidation.

Pierre Bourque avait déclaré samedi qu'il ne comprenait pas pourquoi les pompiers agissaient de la sorte alors qu'ils jouissent de très bonnes conditions de travail. «Faites pas de folies. Arrêtez, ça suffit», avait-il supplié. Grâce à l'accalmie, le SPIM a levé sa menace de mise en tutelle du syndi-



MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

L'Association des pompiers de Montréal devra assumer une facture d'au moins 300 000 \$ pour les dommages causés depuis deux semaines.

cat. «Le fait que les deux parties se retrouvent face à face [pour une séance de conciliation] est déjà un grand pas en avant», a reconnu hier Alain Laforce, agent de communication au SPIM. «L'Association [des pompiers] se conforme maintenant à l'injonction, mais cela ne veut pas dire que les gestes illégaux qui ont été commis ne seront pas retenus pour l'enquête», a-t-il toutefois pris la peine d'ajouter.

L'Association des pompiers de Montréal devra assumer une facture d'au moins 300 000 \$ pour les dommages causés depuis deux semaines, et cela, sans compter les deux poursuites totalisant 1 191 233 \$ entamées par la Ville relativement aux agissements des membres du syndicat au cours des 26 mois de désordre qui avaient précédé l'adoption de leur convention collective en avril dernier. Le conflit actuel porte sur l'interprétation de cette convention collective quant à l'utilisation des effectifs et la gestion de la caisse de retraite.

Les résultats des élections ont chambardé le plan péquiste

Cette embarrassante souveraineté que Lucien Bouchard doit remettre à plus tard

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le déficit zéro, le courage de mener des réformes difficiles à terme, la conviction et la détermination, un vendeur en qui la population a mis toute sa confiance sont devenus, en 1998, les ingrédients qui devaient permettre au gouvernement du Parti québécois d'espérer une victoire électorale convaincante suivie d'un référendum gagnant.

Le premier ministre Lucien Bouchard a fait le pari que les Québécois se sacrifieraient dans le but de démontrer au reste du monde qu'ils étaient prêts pour la souveraineté.

La campagne électorale de novembre et ses résultats — une victoire en nombre de sièges mais une défaite au suffrage universel — sont venus chambarder le plan péquiste et reporter à plus tard la tenue d'un dernier référendum sur la souveraineté.

La première condition gagnante consistait à maintenir le cap sur l'objectif du déficit zéro. Il suffirait, ensuite, de présenter un budget sans hausse de taxes et d'impôts en promettant de les réduire dès l'apparition de surplus.

Au mois de mars, le ministre des finances Bernard Landry a officiellement confirmé le programme: «Fini l'emprunt pour payer l'épicerie et l'objectif de déficit zéro sera atteint comme prévu en 1999-2000.»

Le 30 mars, les stratégies péquistes, Lucien Bouchard en tête, ont lancé la notion du référendum gagnant. Le même jour, l'aspirant à la direction du Parti libéral Jean Charest, a répliqué

en affirmant que le chef du PQ se préparait à vider sa formation de sa raison d'être pour gagner les élections.

Les hésitations des élus péquistes opposés aux rêves des souverainistes à tout prix sont devenus embarrassants. Le gouvernement Lucien Bouchard a gardé la faveur populaire. La souveraineté, toutefois, s'est mise à chuter dans les sondages.

Le dossier s'alourdit

Le dossier politique s'est alourdi. Le gouvernement a dû affronter les municipalités et leurs syndicats lorsqu'il leur a réclamé des diminutions de salaires d'au moins six pour cent en laissant planer la menace d'une loi spéciale.

À l'Éducation, Pauline Marois n'a pas hésité à suivre le mot d'ordre des compressions. Elle en a effectué pour plus de 600 millions. En trois ans, elle aura enlevé 1,5 milliard à l'ensemble des réseaux.

L'affrontement Québec-Ottawa dans l'affaire des bourses du millénaire et la conclusion d'un amendement constitutionnel dans le dossier des commissions scolaires linguistiques ont sauvé la mise pour le gouvernement dans l'Éducation.

À l'aide sociale, Louise Harel a foncé avec une réforme fortement critiquée pendant qu'à la Santé, on a réclamé la tête du ministre de la Santé Jean Rochon.

En avril, «l'effet Charest» est apparu. Le départ de Daniel Johnson a effectivement chamboulé la stratégie péquiste. Le Parti libéral s'est confortablement installé en tête dans les sondages. L'idée de tenir un autre référendum et la souveraineté ont commencé à battre de l'aile.

Lucien Bouchard et son gouvernement se sont mis à réfléchir sur une position de repli. Lors d'une entrevue à TVA, le premier ministre a présenté le virage: «Il y aura un référendum si les conditions sont réunies pour qu'on le gagne. Et une des conditions c'est que les gens le veulent ce référendum.»

Jean Charest a vite répliqué: «Bouchard nous annonce une période permanente d'incertitude politique et économique.» Cette ligne, très populaire, selon les sondages, allait devenir le leitmotiv de la campagne électorale du chef libéral.

En août, à Saskatoon, le premier ministre Lucien Bouchard est allé jusqu'à proposer une dernière tentative de renouvellement du fédéralisme en appuyant le projet de l'Union sociale, une simple entente administrative qu'il ressortira au bon moment en pleine campagne électorale afin de séduire les fédéralistes mous ou ceux qui croient encore que le fédéralisme peut encore être décentralisé.

Au Conseil national du PQ, quelques semaines avant le déclen-

chement officiel des élections, les tenants du référendum à tout prix sont rabroués par leur chef qui réussit à faire introduire la notion des conditions gagnantes dans le programme péquiste.

Contre toute attente, l'union sociale de Saskatoon devenait une des cartes du parti souverainiste de Lucien Bouchard. Reste maintenant à savoir si, en 1999, les purs et durs du PQ vont lâcher le morceau en acceptant que leur gouvernement continue de jouer le jeu du fédéralisme renouvelé jusqu'à un référendum lointain.

TAPIS DÉCOR

VOUS MÉRITEZ UN
CADEAU

VENTE DE
CARPETTES

A motifs aztèque, oriental,
moderne, sisal, berbère.

INVENTAIRE
Réduction
jusqu'à **50%**

1090, rue Laurier Ouest,
Outremont (514) 274-1090

**DESIGNERS
QUÉBÉCOIS**

IMPORTATIONS
ALLEMANDES
&
AUTRICHIENNES

MANTEAUX

CUIR

SUPER VENTE D'APRÈS NOËL
RABAIS DE 50% À 80%

boutique
**LYNE
L'ESPÉRANCE...**

1402, rue Beaubien Est (angle Garnier) • Tél.: 278-4292

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

LE GRAND SOLDE EST COMMENCÉ

20% à 60%
de rabais

sur la marchandise automne - hiver

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

**Bienvenue dans l'univers
de Spinelli Lexus**

[498\$ / mois]

Lexus ES 300 '99

V6 DACT 24 soupapes de 210 ch

Système de son Premium de Pioneer

Accès à distance sans clé

Et beaucoup plus encore...

No1 dans les tests d'impact latéraux*

Prenez avantage des privilèges offerts par Spinelli Lexus

Meilleur prix garanti • Primes Fidélité • Privilèges d'échange • Lavage à la main • Service de chauffeur • Véhicules de courtoisie

**SPINELLI
LEXUS**

561, boul. St-Joseph, Lachine
(Près du bord de l'eau)

LEXUS
A la conquête de la perfection

514-634-7171
1 800 352-6111

www.spinelliauto.com

Ce que vous devez savoir : Sur location 48 mois. Acompte de 6 800\$. Limite de 96 000km. 0,15\$/km extra. L'immatriculation, les taxes et l'assurance ne sont pas comprises. Cette offre s'adresse aux particuliers accrédités. Dépôt de sécurité requis. Vous pouvez aussi louer sans dépôt initial. Offre valide sur véhicules en inventaire seulement. *Source : NBC Date line du mois de novembre 1998.

LES ACTUALITÉS

1998, une année charnière

L'avis de la Cour suprême sur la légalité de la sécession du Québec fera école

HUGUETTE YOUNG PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'année 1998 fut une année charnière pour la Cour suprême du Canada.

Dans le cadre du renvoi fédéral sur la légalité d'une sécession unilatérale, les moindres faits et gestes de la Cour ont été épiciés scrupuleusement.

Certes, l'avis unanime de 80 pages rendu inhabituellement au plein cœur de l'été, en août dernier, avant le déclenchement des élections au Québec, fera école.

L'amicus curiae, André Joli-Coeur, nommé par la Cour en l'absence du Québec qui boycotte l'exercice, avait

fait face à l'avocat en chef du gouvernement fédéral Yves Fortier et à Guy Bertrand, l'instigateur d'une longue série de procédures au Québec contre le projet souverainiste.

Ils ont dû se mesurer à des juges aguerris, soucieux du regard international et de la portée de leur jugement. Les neuf juges en sont venus à la conclusion qu'une démarche unilatérale d'indépendance était contraire au droit international et à la Constitution canadienne.

Le grand danger c'était ça, de politiser la Cour suprême, analyse le doyen de la faculté de droit de l'Université Laval, Pierre Lemieux. Mais je pense

que la Cour suprême s'en est bien sortie à ce niveau-là. Elle a bien regardé les positions du Québec et du Canada anglais et elle a toujours fait l'effort de rester dans le domaine juridique.

Selon le politologue Louis Balthazar de l'Université Laval, les juges «s'en sont remarquablement tirés. Ils n'ont pas voulu dire ce qui constituerait une majorité claire et une question claire, ils n'ont pas voulu non plus s'aventurer sur le terrain des négociations. Ils ont énoncé des principes généraux. Ils sont restés pas mal en dehors de la politique».

Décès de l'ex-juge en chef

Une grande perte pour la magistrature, l'ex-juge en chef de la Cour suprême Brian Dickson, est mort en octobre à l'âge de 82 ans.

L'année 1998 a également vu l'arrivée du juge torontois Ian Binnie qui a remplacé le défunt John Sopinka. Sa nomination a commencé sous le signe

de la controverse. En mars, le juge Binnie a dû s'excuser pour avoir qualifié une maison étudiante de Osgoode Hall de «rassemblement de tapettes».

Au Québec, un autre jugement touchant le droit des photographes de prendre des clichés dans un lieu public, aura eu une résonance particulière.

La Cour suprême a écrit dans son jugement que le «droit à l'image [...] est une composante du droit à la vie privée en vertu de la Charte québécoise des droits». Les magistrats parlent de «violation du droit à l'image» «des que l'image est publiée sans consentement et qu'elle permet l'identification de la personne».

Ce jugement mettait fin à la cause d'une jeune femme de Montréal photographiée à son insu devant un immeuble de la rue Sainte-Catherine pour la revue Vice-Versa.

D'autres jugements importants ont aussi été rendus en 1998:

la Cour a condamné la loi provinciale de l'Alberta sur les droits de la personne et déclaré que l'orientation sexuelle devait être considérée comme un motif de discrimination;

le plus haut tribunal a aussi ordonné la tenue d'un nouveau procès pour un homme de la Colombie-Britannique qui avait été acquitté de voies de fait après avoir caché à ses partenaires sexuels qu'il était séropositif;

la Cour a tranché que les clauses de la Loi électorale interdisant la diffusion des sondages pendant les trois jours précédant un scrutin fédéral étaient une atteinte à la liberté d'expression;

les juges ont aussi conclu que les enseignants ont le droit de faire des feuilles à nu dans leur classe chez les jeunes soupçonnés de dissimuler de la drogue;

finalement, la Cour suprême a refusé d'entendre une cause interdisant la danse-contact.

EN BREF

Nez Rouge est très populaire

(PC) — Depuis le début de sa présence et 15^e édition, le 10 décembre, l'opération Nez Rouge a assuré plus de 74 000 accompagnements au Québec, selon un bilan rendu public hier. C'est dans la région de Québec que les bénévoles de Nez Rouge ont été le plus occupés. Jusqu'à présent, ils y ont effectué 11 961 accompagnements, soit plus du double que les 5009 enregistrés sur l'île de Montréal.

Accident de VTT

(PC) — Un enfant de deux ans a perdu la vie dans un accident de véhicule tout-terrain (VTT) survenu hier midi à proximité de Huntingdon, en Montérégie. Un homme qui effectuait une randonnée en VTT avec son fils a été témoin de la mort de ce dernier, écrasé par le véhicule après que celui-ci se fut renversé dans une pente trop abrupte.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I.O.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit
AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.
Merci de votre attention.

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTALLEMENT

- 1- Roche volcanique. — Largement fixé sur le pied, en parlant d'une lamelle de champignon.
2- Faculté d'être partout à la fois. — Écrivain suisse (1857-1910). Campagne. — Partie avant d'un navire.
3- Réchauffer. — Monnaie d'extrême-Orient.
4- Abri en toile. — Diffuse.
5- Plancher. — Qui est de la nature du tul. Accident qui entraîne l'avortement des grains de raisin.
6- Engrais. — Poisson. — Ruisselle.
7- Exprimer sa gratitude. Haricot sec. — Tomber du ciel.
8- Silicate de magnésium. — À découvrir. Colle forte. — Site. — Saison.

- 4- Écrivain montréalais (1929-1977). — Petit loir.
5- Dans une expression signifiant «il y a bien longtemps». — Table du boucher.
6- Manque de ferveur. — Mesure chinoise. Sert à lier. — Poterie de terre.
7- Presser pour faire sortir le liquide.
8- Toubit.
9- Plante des tourbières d'Europe. — Puits naturel.
10- Linge pour infuser une substance. — Garni au volier.
11- Paradis. — Couverte de beurre.

Solution de jeudi

FROMAGERIE
AU BÉPINEAU
LETTON
CREER HERBER
ONOISETTER
NOUVEAU
L'VRE PANACEE
DU ROI CELEA
LELOGERHENAN
ENNEMIECOT
CRODOLIEZEU
AVENUE RESTE

VERTICALEMENT

- 1- Caoutchouc synthétique. — Style de danse.
2- On y manie le saignoir. — Ricambole. Passereau des forêts.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS
FACE PARC LAFONTAINE. Vue splendide, 9e étage, 2 c.c., 1. rénové. Stat. int., terrasse, s.d'exercices, piscine 844-7133, 528-1778
OCCASION UNIQUE! RUE ST-MATHIEU Bachelors dans imm. neuf, 1.100 p.c., 2 s.bains, 63.000\$ nég. (416)783-4109
160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

VERDUN, vue sur fleuve, haut duplex, 6 1/2, cuisine rénové, 3 c.c., fermées, planchers bois franc, boiserie chêne. 7255 imm. 769-4001
VIEUX-QUÉBEC — Place-de-la-Gare. Cachet exceptionnel, entièrement rénové, grand 3 1/2. Libre: 650\$. (416)622-2129. michelb@ovpm.org
170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS Xle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux. 600\$ semaine. Tél.: (450)974-9181, fax (450)974-2901
176 CHALETS À LOUER
STE-AGATHE Grands chalets. Idéal skieurs. 2005/jr. 341-6194
301 OEUVRES D'ART

ACHETONS TABLEAUX ORIGINAUX de N. Hudson, M.-A. Fortin, A. Rousseau, Suzor-Côté, L. Ayoite et autres peintres renommés. (450)466-8920
307 LIVRES / DISQUES
111 A BEAU ET BON PRIX ACHAT LIVRES DOMICILE 274-4659
111 A BEAU PRIX. ACHAT LIVRES Mt et province. (514)816-6159
318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.
390 DIVERS
LIVRES, disques, mobilier de cuisine. Bibliothèque en pin, meuble audio-visuel. (514)251-8556
542 MASSOTHÉRAPIE
EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA Prix spéciaux pour certificats-cadeaux. Reqs. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917.
546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE
SADOU, médium & clairvoyant africain. Satisfaction garantie, résultats rapides. 342-3763

575 DÉMÉNAGEMENTS
ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553
GILLES JODIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.
695 AUTOMOBILES
TOYOTA Tercel, 96, condition A-1, bleu. (450)971-4816

SACHEZ RECONNAÎTRE LES SIGNES AVANT-COUREURS DE L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL
TROUBLES VISUELS Perte soudaine de la vision, particulièrement à un œil, ou vision double.
MAUX DE TÊTE Maux de tête soudains, intenses et inhabituels.
FAIBLESSE Faiblesse soudaine, engourdissement et/ou picotement au visage, dans un bras ou une jambe.
TROUBLES D'ÉLOCUTION Difficulté temporaire soudaine à parler ou à comprendre ce qui est dit.
PERTES D'ÉQUILIBRE Manque de stabilité ou chutes soudaines, surtout si accompagnés d'un des signes ci-dessus.

MÊMES PROBLÈMES UNE SOLUTION LA SOLIDARITÉ
(514) 257-8711
1-888-234-8533 www.devp.org
DÉVELOPPEMENT ET PAIX

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre?
975\$*
*3 lignes, 35¢ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.
Heure de tombée: 14h30 tous les jours
985-3322
Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant. Différents forfaits disponibles.
LE DEVOIR VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

450 EMPLOIS DIVERS
LE DEVOIR télémarketing temps partiel
Le service de la promotion des abonnements du journal Le Devoir recherche des personnes dynamiques, professionnelles et responsables afin d'exécuter, de nos locaux, un travail de sollicitation téléphonique.
Description du travail: Sollicitation d'abonnements à partir de listes téléphoniques; Suivi téléphonique auprès de la clientèle du Journal.
Exigences: Excellente connaissance du Journal Le Devoir; Aptitudes pour la vente; Expérience pertinente en télémarketing ou domaines connexes; Maîtrise de la langue française; Facilité d'expression, bonne diction.
Remunération: Salaire de base + commissions
Veillez communiquer avec Sébastien St-Hilaire au 985-3471, ou faire parvenir votre cv. avant le 5 janvier 99 à l'adresse suivante:
Service des ressources humaines (T0199) Le Devoir 2050, rue de Bleury, 9^e étage Montréal (Québec) H3A 3M9 Télécopieur: (514) 985-5967
Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui soumettront leur candidature, seules les personnes retenues pour une entrevue recevront un accusé de réception.

DÉCÈS
CÔTÉ SUZANNE D'ASTOUS
Au Foyer de Saint-Antoine, le 25 décembre 1998 est décédée à l'âge de 68 ans et 11 mois, dame Suzanne d'Astous épouse de M^r Fernand Côté notaire domiciliée à Rivière-du-Loup. La famille recevra les condoléances au funérarium Marc-André Rioux ltée 169, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup le mercredi 30 décembre 1998 à compter de 12h45. Le service religieux sera célébré à 14 heures en l'église de Saint-Patrice et de là au cimetière de Saint-Alexandre.
Elle laisse dans le deuil outre son époux, son fils André (Madeleine Bouchard) sa fille Hélène (Rémi Dubé); sa sœur Carmen (Oscar Soucy); son frère Roger; ses beaux-frères et belles-sœurs Côté; M. l'abbé Maurice, Richard (Hélène Turcotte), Christian (Pierrette Saucier), Louise (John Read), Solange et Renée, ses petits-enfants, ses neveux et nièces et de nombreux ami(e)s. Elle a œuvré pendant de nombreuses années à promouvoir la musique pour les enfants, en particulier chez les Jeunesses musicales du Canada. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des messes, des dons à la Société canadienne du cancer ou à d'autres œuvres.

JEAN-LOUIS DELISLE
À Québec, le 22 décembre 1998, à l'âge de 86 ans, est décédé, entouré de l'amour des siens, monsieur Jean-Louis Delisle, époux bien-aimé de Constance Charette.
Né à Québec le 14 janvier 1912, fils d'Antonia Côté et de François Delisle, Jean-Louis Delisle fit ses études classiques au collège Saint-Antoine de Trois-Rivières et au Petit séminaire de Québec; son droit à l'Université Laval et, par après, obtint un M.A. en économie politique et philosophie à l'Université d'Oxford où il était détenteur d'une bourse Rhodes. Après avoir exercé le droit quelques années à Québec, il entra au ministère des Affaires étrangères à Ottawa et fut assigné durant quatre ans au cabinet du premier ministre du Canada avant d'entreprendre une carrière diplomatique d'une trentaine d'années au cours desquelles il fut secrétaire d'ambassade à Rio de Janeiro, Brésil, puis consul général à Boston, conseiller culturel et d'information à Paris, chargé d'affaires et chef de mission à Varsovie, premier ambassadeur du Canada auprès de cinq pays de l'Amérique centrale, soit le Costa Rica, le El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Panama, ambassadeur en Turquie ainsi qu'ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Il fut aussi membre d'une Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.
Outre son épouse Constance, il laisse dans le deuil son fils Martin, sa fille Sylvie (Georges Hénault) et son petit-fils Olivier Carré-Delisle, de même que ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: François Delisle, Paul De Lisle (Alice Lajeunesse), Marie-Antoinette Delisle, Marcelle Delisle-Faguy, Geneviève Delisle, Gérard Charette (Paulette Patry) d'Ottawa, Pierre L. Morel (Marina Charette) d'Ottawa, plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux amis. L'ont précédé dans la mort, Roland Delisle et Simone Delisle-Craig.
Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Le service religieux sera chanté le 30 décembre 1998, en l'église Saint-Dominique, Grande-Allée Ouest, à 14 heures. La famille accueillera les condoléances une heure avant le service à l'arrière de l'église. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative funéraire du Plateau, Ste-Foy, (418) 688-2411.
Que vos témoignages de sympathie se traduisent par des offrandes de messes ou par un don à une fondation de votre choix.

DÉCÈS
THIBODEAU SULLIVAN, YOLANDE (1922-1998)
Après une longue maladie qu'elle affronta avec courage, espoir et sérénité, maman s'est éteinte paisiblement le 20 décembre 1998. Dans le respect de ses vœux de simplicité et d'intimité, il n'y aura aucune exposition, messe ou cérémonie.
Nous saurons que vous l'accompagnez en pensée.
En ce jour particulier, nous te remercions pour ce souffle de vie que tu as déposé dans chacun de nos cœurs.
Tes enfants, Michèle, Edwin-John, Yolande et Monique, les petits-enfants, Émilien et Paul.
À Montréal, à l'âge de 67 ans, est décédé Claude Cléroux, fils de feu Albini Cléroux et de feu Rosalie Mathieu. Il était le frère de Gérard, Jean-Louis et Yves (décédés), il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Jacques, Marguerite, Françoise, Gabrielle, Gilles, Laurent, Monique, Madeleine, et leurs conjoint(e)s ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis.
Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don aux petits frères des pauvres serait apprécié.
La famille recevra les condoléances au complexe funéraire Urgel Bourgie, 790, rue Sainte-Croix, Saint-Laurent. Les funérailles auront lieu le mardi 29 décembre à 11 heures en l'église Saint-Laurent (chapelle mariale), 807, ave. Sainte-Croix à Saint-Laurent, et de là au cimetière Saint-Laurent.
Heures des visites: lundi de 14h à 17h et de 19h à 22h et mardi, à compter de 9h30.

DÉCÈS
MILBERS, ANDRÉ
A C.H.H. Memphré de Magog, Magog (Québec), le 23 décembre 1998, est décédé André Milbers à l'âge de 67 ans. Outre son épouse Marguerite, il laisse dans le deuil, parmi tant d'autres, sa mère Lucie Luxen, son fils Bernard, sa bru Suzanne Coulomb, ses petits-fils Alexandre et Nicolas, ainsi que sa sœur Micheline.
Afin de respecter ses dernières volontés, il n'y aura pas d'exposition. Un service religieux aura lieu en la chapelle St. Mark de l'Université Bishop's à Lennoxville, Québec, sous la direction de la résidence funéraire Cass, 6, rue Belvédère, Lennoxville (Québec) (819) 564-1750, le mercredi 30 décembre 1998 à 14h. La famille accueillera parents et amis dès 13h30, en la chapelle. En guise de sympathie, les dons à la fondation du C.U.S.E., Site Fleurimont, 3001, 12e avenue N., Sherbrooke (Québec) J1H 5N4, seraient appréciés de la famille.
À Montréal, le 23 décembre 1998 est décédé Louis-Martin Tard, dans sa 78^e année. Outre son épouse Annie, il laisse dans le deuil ses enfants: Patrick (Chantal Bury), Christine, Jean-Baptiste, Caroline (Jacques Pelletier) et ses nombreux petits-enfants: Guillaume, Véronique, Mathieu, Daredjane, Karine, Cyril, Anthony, Abelle, Julien, Fanny, Elise, son arrière-petite-fille Frédéricque, neveux et nièces et de nombreux autres parents et amis.
Il rejoint dans la lumière ses deux filles parties avant lui, Caherine (Michel Lord) et Sylvie (Pascal Assathiany).
La famille accueillera parents et amis au: Salon funéraire Urgel Bourgie 3860, boulevard Décarie, Montréal dimanche le 27 décembre de 14h à 20h
La cérémonie d'adieu aura lieu le lundi 28 décembre à 14h en la communauté chrétienne Saint-Albert le Grand, 2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal.
LEUCAN accueillera vos dons en sa mémoire.

STÉPHANIE CORDISCO
Ma fille bien-aimée de 27 ans a choisi sa dernière sortie. Sa souffrance était grande comme la terre. Elle laisse dans le deuil ses deux familles RUELLAND (Montréal) et CORDISCO (Paris), son père Corrado Cordisco, son frère Emmanuel, sa sœur Rafaëlle, ses deux grands-mamans Fernande Ruelland et Loretta Cordisco, ses tantes, ses oncles, ses cousins, cousines, petits-cousins, petites-cousines et sa toute petite filleule, ainsi que plusieurs amis et compagnons de travail sur les derniers plateaux de tournage.
Elle sera exposée au salon funéraire Urgel Bourgie, 7018, rue de Marseille, Montréal (fax: (514) 522-1041), les samedi et dimanche 26 et 27 décembre, de 14h à 17h et de 19h à 22h.
Les funérailles auront lieu le lundi 28 décembre à 11h à l'église St-Donat, 6805, rue de Marseille, Montréal. Des dons pourront être faits à Pop's - Le Bon Dieu dans la rue - La Roulotte, 1664, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2L 1S7.
Ul. Ruelland, Duelland

LE DEVOIR

LE MONDE

FRANCE

Pour Mégret, le plus dur reste à faire

RENAUD DELY
LIBÉRATION

Pour «Brutus», le plus dur reste à faire. Si Bruno Mégret a réussi à conquérir l'essentiel d'un appareil qu'il investissait depuis une dizaine d'années, s'il est parvenu à séduire les forces vives d'une formation lassée de l'opposition stérile dans laquelle la confine son fondateur, il aura dû mal à déposséder le Pen de son magot électoral. La «mégrétisation» des esprits frontistes, manifeste chez les cadres du parti, n'a pas atteint celui de l'électeur pour lequel voter FN, c'est encore et toujours voter le Pen.

Certes, avec 10 % d'intention de vote contre 16 % en novembre, la dissidence mégretiste fait subir à le Pen un net recul. Mais le Pen se consolera de ses déboires en constatant ceux, plus inquiétants encore de son ex-lieutenant et de sa «poignée de quartiers-maîtres félons». Incontournable au sein du FN, le mégretisme, confiné à 4 % d'intentions de vote, demeure marginale dans les urnes. Si l'ex-délégué général s'est ingénié, avec un succès certains, à détacher l'appareil militant de son chef, il n'a pas réussi à couper le cordon qui lie le Pen à son électoral. En opposition à la légitimité démocratique dont se pare Mégret vis-à-vis des cadres, sa propre légitimité historique, le fondateur du FN limite l'hémorragie. Son autorité sur une base qu'il mobilise sans coup férir depuis une quinzaine d'années est à peine entamée: seul un quart des sympathisants FN affichent leur intention de suivre Mégret quand 69 % demeurent fidèle à le Pen.

Il est vrai que la nature du scrutin qui se profile ne facilite pas la tâche du «mair consort» de Vitrolles. L'élection européenne, c'est justement l'échéance fétiche de le Pen. C'est elle qui a vu naître nationalement le FN dans les urnes, il y a quatorze ans. La personnalisation de ce scrutin, où le nom de la tête de liste compte à lui seul bien plus que ceux de ses 88 colistiers, sert le fondateur du FN. Même à la tête d'un parti désorganisé et amputé de l'essentiel de ses forces, le Pen n'aura aucun mal à composer et à mener une liste qui dispose encore d'un confortable matelas de voix. Lorsqu'il recueillit pour la première fois 11 % des voix aux européennes de 1984, le FN n'était d'ailleurs qu'une petite boutique dépourvue de cadre, aux structures faiblantes héritées de son passé groupusculaire. Et même si l'objectif de 20 % qu'affiche le Pen semble hors de portée, il pourrait retrouver un niveau proche de celui des européennes de 1994 où la concurrence simultanée de Bernard Tapie et de Philippe de Villiers l'avait ramené à 10,5 % des voix.

Pour Mégret, en revanche, le scrutin du 13 juin est un écueil redoutable à franchir. «Nous devons survivre à une échéance difficile mais non réhabilitaire», confiait l'un de ses proches la semaine dernière. Ce sont les municipales de 2001, voire les législatives de l'année suivante, que l'ex-numéro deux a en ligne de mire: des scrutins où le maillage d'élus FN qu'il a séduit et des accords locaux avec la droite lui laissent espérer des succès enfermant le Pen dans l'isolement et l'impuissance. D'ici là, coincé entre un président du FN revigoré par la perspective d'anéantir son ex-lieutenant et un tandem Pasqua-Villiers qui entend empêcher une fois de plus le jackpot anti-européen, Mégret, jusque-là confiné au rôle de second, de «brillant exécutant» aux dires de le Pen, va devoir faire ses preuves de leader dans un contexte difficile.

Convaincu qu'il ne peut plus échapper à la perspective de présenter une liste pour se frayer un espace, il rêve de séduire la majorité de l'électorat FN, mais se satisfait probablement de franchir la barre des 5 % des voix lui assurant le remboursement de ses frais de campagne. A cet égard, se voir attribuer un piètre 4 % par une enquête d'opinion est une mauvaise nouvelle au moment où il lui faut commencer à négocier avec les banques les crédits nécessaires à la campagne des européennes. Ce pronostic affaiblit sérieusement sa capacité d'emprunt — une difficulté qui l'avait déjà empêché de se présenter à la tête de ses Comités d'action républicains (CAR) aux européennes de 1984.

La tâche de Mégret est d'autant plus ardue que pour récupérer le fond de commerce frontiste, il lui faut être plus FN que le FN, plus orthodoxe que «César» lui-même. S'il veut s'imposer comme «vrai FN, réel et légal», Mégret ne doit chercher aucun secours du côté de cette droite en direction de laquelle il a multiplié les œillades ces derniers mois. En cas d'échec, «César» n'aura plus qu'à baisser le pouce.

EN BREF

10 nouveaux missiles

Moscou (AFP) — La Russie a mis en service hier dix nouveaux missiles balistiques intercontinentaux Topol-M dans le cadre d'une campagne destinée à moderniser le programme de défense nucléaire du pays, a annoncé l'agence ITAR-TASS. Conformément à un ordre du ministre de la Défense Igor Sergueïev, les missiles ont été mis en service dans une base militaire située dans la région de Saratov à 700 km au sud-est de Moscou. M. Sergueïev a déclaré hier que les anciens missiles conçus à l'époque soviétique ne seraient plus en mesure d'assurer la sécurité de la Russie au 21^e siècle. Les nouveaux missiles Topol-M contribueront à assurer la puissance de l'arsenal nucléaire balistique «dans un avenir prévisible, protégeant l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Russie», selon M. Sergueïev cité par ITAR-TASS. Conformément au traité de désarmement stratégique START II signé avec les Etats-Unis, la Russie doit remplacer ses missiles SS-18 à têtes multiples par des missiles à tête unique comme le Topol-M.

Baisse des crimes violents

Washington (AFP) — Le nombre de crimes violents commis aux Etats-Unis a baissé d'environ sept pour cent en 1997, indique le département de la Justice dans un rapport rendu public hier. Depuis 1993, les crimes violents ont diminué de 21 %, selon le rapport, soit leur plus bas niveau depuis 1973 date à laquelle ces statistiques ont commencé à être rassemblées. En 1997, il y a eu 39 crimes violents pour 1000 habitants contre 42 pour 1000 en 1996, 50 en 1993 et 48 en 1973. «Nous faisons des progrès mais on ne peut pas se reposer sur nos lauriers», a déclaré dans un communiqué de la ministre de la Justice Janet Reno, soulignant qu'une baisse d'un point de pourcentage signifiait 90 000 victimes en moins. Plus spécifiquement, le nombre de meurtres est tombé de 8 % en 1997, selon le rapport établi par le bureau des statistiques du département de la Justice, soit 18 210 meurtres, tandis que la catégorie des vols a connu la plus forte baisse, d'environ 17 % au cours de cette période.

La campagne électorale en Israël

Nétanyahou consolide son leadership

Sharon soutient le premier ministre

JEAN-LUC RENAUDIE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou a calmé hier la fronde au sein de son parti Likoud en obtenant du maire de Jérusalem, Ehud Olmert, qu'il renonce à le défier pour la direction du parti et le ralliement à son leadership de son ministre des Affaires étrangères, Ariel Sharon.

Le retrait de M. Olmert, l'un des principaux caciques du Likoud, devrait permettre à M. Nétanyahou d'obtenir l'investiture du parti pour les prochaines élections générales, estiment les commentateurs. «Les conditions ne sont pas mûres pour que je me présente», a admis M. Olmert.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères Ariel Sharon a donné son appui publiquement au premier ministre en annonçant qu'il ne briguerait pas sa succession.

«Je ne veux pas être premier ministre et j'appelle à l'union derrière Benjamin Nétanyahou», a déclaré M. Sharon à tribune du Comité central du parti Likoud dirigé par le premier ministre.

Il a affirmé que M. Nétanyahou était le «seul capable de l'emporter aux élections» tout en émettant quelques réserves sur sa conduite des affaires. M. Sharon a été longuement applaudi par plus de mille membres du Comité

convoqués à Tel-Aviv pour fixer la date des élections internes du parti, au cours desquelles seront désignés les candidats au parlement et au poste de premier ministre.

Seul le député Uzi Landau, président de la commission de la Défense et des Affaires étrangères du parlement, a confirmé hier au cours d'une conférence de presse qu'il se présenterait contre M. Nétanyahou au sein du Likoud. Mais il a lui-même reconnu que ses chances étaient minimes.

Les 2700 membres du comité central du parti étaient convoqués à Tel-Aviv dans la soirée pour fixer la date des primaires, au cours desquelles les militants doivent désigner le candidat du parti pour le poste de premier ministre. La date du 25 janvier est envisagée.

M. Nétanyahou a réussi à «semmer la division parmi ses adversaires en parvenant à écarter M. Olmert, son adversaire le plus dangereux, alors que M. Landau n'est qu'un candidat symbolique», a estimé Hanan Cristal, commentateur politique de la radio publique.

Le directeur de campagne de M. Nétanyahou, le ministre de la Justice Tzahi Hanegbi, s'est félicité de la «décision intelligente de M. Olmert, qui marque un début de convalescence dans la crise qui a frappé le Likoud ces derniers temps».

Le suspense continue en revanche à propos du ministre de la Défense Yitzhak Mordehai, qui n'a pas encore dévoilé

ses projets. M. Nétanyahou a rencontré hier M. Mordehai, très populaire au Likoud, pour tenter de le convaincre de ne pas rejoindre le futur parti centriste du chef d'état-major sortant M. Amnon Lipkin-Shahak.

M. Mordehai a «un pied et demi en dehors du Likoud», ont indiqué des proches du ministre de la Défense cités par la radio.

M. Nétanyahou a été la cible de critiques tous azimuts dans son parti après avoir échoué à empêcher, faute d'une majorité, le vote lundi dernier par le parlement, en première lecture, d'une proposition de loi sur des élections anticipées dans les mois qui viennent.

Cette crise s'est traduite par le départ du Likoud, la semaine dernière, de l'ancien ministre des Finances Dan Meridor, qui a annoncé son intention d'être candidat au poste de premier ministre dans le cadre d'un nouveau parti à créer.

Benny Begin, fils de l'ancien premier ministre Menahem Begin, doit suivre l'exemple de M. Meridor. Selon la radio, il devrait annoncer aujourd'hui la création d'un parti fidèle au credo du «Grand Israël» de la droite nationaliste.

Face à ces défections et aux critiques sur son manque de crédibilité, M. Nétanyahou est cependant resté confiant. Il s'est déclaré certain d'emporter l'investiture du Likoud, puis de gagner les élections.



Hassan, le prince héritier de Jordanie, à droite, a reçu hier à Amman le président du parlement irakien, Saddoun Hamadi.

Solidarité avec l'Irak

Moubarak critique violemment Saddam Hussein

AGENCE FRANCE-PRESSE

Amman — Des parlementaires arabes réunis à Amman ont exhorté hier leurs gouvernements à agir pour lever l'embargo imposé à l'Irak depuis 1990, sans appeler explicitement à le violer comme le souhaitait Bagdad.

Dans un communiqué publié au terme de leur réunion organisée une semaine après la fin de l'opération «Renard du désert», les participants, membres de l'Union parlementaire arabe (UPA), ont «condamné fermement l'agression américano-britannique injuste contre l'Irak et demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de garantir qu'elle ne se répètera pas».

Ils ont «invité les gouvernements arabes à oeuvrer pour une levée de l'embargo contre l'Irak et pour mettre fin aux souffrances de son peuple». Ces parlementaires ont «soutenu la revendication légitime de l'Irak à des dédommagements pour ses pertes matérielles et humaines».

Le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz avait auparavant adressé des messages aux partis politiques

arabes les exhortant à «inciter les gouvernements à prendre des mesures pratiques pour lever l'embargo».

Les membres de l'UPA ont également demandé «l'annulation des zones d'exclusion aérienne au nord et au sud de l'Irak», estimant qu'elles avaient été imposées sans «résolution internationale et qu'elles portaient atteinte à l'unité et à la souveraineté de l'Irak».

Ils ont réaffirmé leur «soutien à l'unité et à l'intégrité de l'Irak et leur refus de toute forme d'ingérence dans ses affaires internes».

Le prince Hassan de Jordanie, s'exprimant à l'ouverture de la réunion, avait appelé les parlementaires arabes à décider une action positive en faveur de l'Irak, mais sans provoquer de réactions hostiles à l'échelle internationale.

Le prince a irrité certains membres de la délégation irakienne en évoquant le droit du peuple irakien à jouir «de la liberté et de la démocratie».

Par ailleurs, le président égyptien Hosni Moubarak s'en est pris violemment hier au régime du président irakien Saddam Hussein, le rendant res-

ponsable de «tous les problèmes» de l'Irak.

«Nous sympathisons avec le peuple irakien car nous savons que nos frères en Irak ne sont pour rien dans ce qui leur arrive et le régime au pouvoir est à l'origine de tous les problèmes», a dit M. Moubarak dans une déclaration à paraître aujourd'hui dans le quotidien gouvernemental Al-Gounhouriya.

«L'Egypte ne soutient pas ce régime», a ajouté le chef de l'Etat égyptien, expliquant que son pays s'était opposé aux frappes américano-britanniques contre l'Irak parce qu'elle savait que «le peuple irakien en paiera le prix».

M. Moubarak avait appelé le 19 décembre le président américain Bill Clinton «à cesser immédiatement les attaques contre l'Irak», quelques heures avant la fin de l'opération «Renard du désert».

L'attaque de M. Moubarak contre le régime irakien intervient au moment où plusieurs pays arabes se déclarent prêts à prendre part à un sommet, à l'initiative du Yémen, pour forger une position de solidarité avec l'Irak.

Les combats redoublent d'intensité au Kosovo

AGENCE FRANCE-PRESSE

Orbrandza — De violents combats ont opposé hier forces de sécurité serbes et séparatistes albanais dans plusieurs villages du nord du Kosovo, en proie à un regain de violence depuis la veille de Noël.

Quatre jours d'affrontements ont fait 15 morts côté albanais, et un mort et six blessés côté serbe, selon des bilans officiels. Après de brèves accalmies vendredi et samedi, les affrontements ont repris hier matin dans les villages de Velika Reka, Orbrandza et Lapastica, tenus par les séparatistes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK).

Des représentants de la Mission de vérification (KVM) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont indiqué que «les tirs avaient baissé d'intensité» en après-midi.

Selon Joergen Grunet, porte-parole de la KVM, les forces de sécurité, déployées dans le secteur avec des blindés, ont alors commencé à se replier vers la ville de Podujevo.

Trois policiers serbes ont été blessés, dont deux grièvement, à Velika Reka, a rapporté le Centre d'information serbe. Selon cette source, la police est intervenue dans ce village afin de secourir un Serbe blessé à l'aube dans un échange de tirs avec des membres de l'UCK.

L'UCK a riposté à l'arme automatique, au lance-roquettes et au mortier, touchant deux véhicules de la police et blessant trois de ses occupants, a-t-elle indiqué.

Des vérificateurs de l'OSCE présents dans la zone de Podujevo, où les forces gouvernementales avaient mené la veille de Noël une opération d'envergure, ont fait état en début d'après-midi de «tirs d'armes lourdes et d'armes automatiques» entre les belligérants.

A l'entrée du village d'Orbrandza, à quelques kilomètres à l'ouest de Podujevo, des policiers serbes appuyés par un véhicule blindé étaient en position de tir, a constaté l'AFP.

Des rafales d'armes automatiques ont crépité pendant plusieurs heures. En milieu d'après-midi, des tirs sporadiques étaient encore entendus. Samedi, un Serbe avait été tué à Orbrandza. L'UCK a revendiqué ce meurtre par la voix d'un de ses commandants, cité hier par un journal albanais de Pristina (chef-lieu du Kosovo).

Des combats ont éclaté lorsque la police est entrée dimanche dans ce village afin d'enlever le corps de la victime, selon des sources locales. Milovan Radojevic, un retraité de 65 ans, a été enterré dans la journée à Podujevo, sous forte protection de la police, ont-elles indiqué.

Sur la route entre Orbrandza et Podujevo, un char de l'armée yougoslave et plusieurs blindés armés de mitrailleuses lourdes étaient positionnés. Podujevo (20 000 habitants) est une ville à forte majorité albanaise, située sur un axe stratégique reliant le Kosovo au centre de la Serbie.

Les forces gouvernementales avaient lancé jeudi dans cette région une vaste opération contre un des principaux bastions de l'UCK, à Lapastica.

Le Centre d'information albanais (KIC) a indiqué que 15 Albanais avaient été tués depuis jeudi, dont cinq à Orbrandza. Parmi ces derniers figurent deux combattants de l'UCK, deux femmes et un civil, a-t-il précisé. La même source a affirmé que «plusieurs milliers» d'habitants avaient abandonné leurs foyers pour chercher refuge dans des villages voisins.

Heurts meurtriers

Kampala — Au moins 38 soldats, ougandais et rwandais, ont été tués récemment lors d'un accrochage entre troupes de ces deux pays, pourtant alliées, en république démocratique du Congo (RDC), a rapporté hier le journal (indépendant) *The Monitor*, citant un officier ougandais.

Selon l'officier, qui a requis l'anonymat, les soldats ougandais ont riposté en auto-défense contre des militaires de l'Armée patriotique rwandaise qui ont tiré les premiers, pour un désaccord sur des questions de stratégie générale, ainsi que de soutien à un groupe de rebelles congolais plutôt qu'un autre.

Le ministre ougandais de la Défense Steven Kauma a démenti un tel accrochage, estimant que ces allégations visent à «détériorer les relations entre les armées des deux pays», a rapporté *The Monitor*.

Selon l'officier ougandais, le désaccord à l'origine de la fusillade découlait du soutien privilégié accordé par l'Ouganda au groupe rebelle congolais mené par le millionnaire Jean-Pierre Bemba, surtout présent dans le nord du pays, tandis que Kigali appuie en priorité le premier et principal mouvement de la rébellion, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD).

É D I T O R I A L

La rue pour refuge

Ils seraient quelque 5000, âgés de 14 à 25 ans, à vivre au jour le jour, de tout mais surtout de rien, certains sans domicile fixe et sans autre avenir que le peu d'espoir qu'ils traînent à bout de bras. On les appelle les jeunes de la rue et pour eux, on a créé une brochette de services d'aide et de prévention, la plupart concentrés aux centres-villes de Montréal et de Québec. Des services souvent généreux mais éclatés, dont on ne connaît malheureusement pas l'efficacité réelle.

Sans paraître plus pessimiste que nécessaire, reconnaissions d'entrée de jeu que le phénomène des jeunes de la rue n'est pas près de disparaître. Pas plus que la foule de facteurs qui en sont la cause, que ce soit l'éclatement de la famille, la pauvreté, le décrochage scolaire ou les problèmes de santé mentale.

À la Régie régionale de Montréal-centre, le département de santé publique vient de publier un rapport qui nous apprend que le taux de mortalité des jeunes de la rue est 13 fois supérieur à celui des jeunes du Québec pris dans leur ensemble. Selon le même rapport, il ressort que «*dépression, idées suicidaires et drogues forment un cocktail explosif*» parmi cette catégorie de la population.

Comment s'y attaquer? Plusieurs groupes communautaires dits de première ligne, la plupart dotés de moyens réduits, offrent des services auxquels ces jeunes marginaux peuvent avoir recours, lesquels sont complétés par le travail des centaines d'employés des institutions publiques spécialisées que sont les CLSC, les centres jeunesse, les hôpitaux, etc.

Au total, quelque 200 millions sont consacrés chaque année aux jeunes en difficulté dans la région de Montréal. La plus grande partie de cette somme (160 millions) va aux centres jeunesse (qui incluent les centres d'accueil pour délinquants et la DPJ), le reste étant dispersé dans les CLSC et les groupes communautaires qui se consacrent au travail de rue, à l'hébergement-dépannage, à la prévention de la toxicomanie ou des MTS, etc. Cela, sans compter les hôpitaux, les cliniques médicales, la police et les écoles.

En somme, beaucoup d'argent et bien du monde. Quant à l'efficacité de ces interventions, ce qu'on en sait, c'est qu'elle varie beaucoup d'une organisation à l'autre et qu'elle n'est pas toujours fonction de l'ampleur du financement de l'État. À tel point qu'on est en droit de se demander si le gouvernement ne jette pas de l'argent par les fenêtres par manque d'évaluation de ses propres programmes, pendant que des groupes quasi bénévoles se chargent des tâches les plus ingrates, celles qui consistent à maintenir un lien constant entre certains jeunes et la société.



Jean-Robert Sansfaçon

Chez les institutions officielles, on commence à peine à se parler sérieusement, chacune étant jalouse de ses prérogatives et de ses méthodes d'intervention propres. Ainsi en est-il par exemple de la police, dont le rôle de protection du public entre souvent en conflit avec celui des intervenants sociaux et médicaux. De même pour les centres jeunesse (et la DPJ) dont on se demande si ce sont les compressions budgétaires des dernières années ou l'absence de remise en cause de leur approche qui posent le plus grave problème.

Quant à l'école, institution par excellence vouée à la jeunesse avec des ressources professionnelles incomparables en nombre et en qualité, elle commence tout juste à comprendre qu'elle doit agir en étroite collaboration avec les autres acteurs de la communauté.

Cela dit des efforts de prévention précoce sur lesquels on pourrait s'étendre longtemps, il reste aussi beaucoup à faire pour venir en aide à ceux et celles pour qui il est nuit moins cinq. Ceux-là ont quitté leur famille, ou n'en ont jamais eu, et se laissent désormais porter par la vague de l'aventure urbaine. Ils ne sont sans doute pas 5000, ce chiffre étant le résultat d'une enquête dans laquelle il suffisait d'affirmer avoir une fois dans l'année dormi dans un centre d'hébergement, mais ils sont certainement plusieurs centaines, voire quelques milliers.

À leur arrivée au centre-ville de Montréal ou au centre-ville de Québec, ces jeunes deviennent des proies faciles pour les revendeurs de drogues dures et les réseaux de prostitution juvénile. Partis pour découvrir «*la liberté*», insuffisamment outillés pour s'en faire un allié, les voilà bientôt prisonniers d'un destin parfois aussi irrésistible que fatal.

Pour leur venir en aide, il y a ces quelques dizaines d'organismes communautaires dont certains ont fait la preuve de leur disponibilité et de leur immense générosité (qui ne connaît pas Pops, son camion à hot-dogs mais aussi le centre de jour abritant une école multinationale où tous sont acceptés, même les animaux de compagnie!). Malgré cette présence multiforme, force est de constater que les mailles du filet sont encore trop lâches pour intercepter tous ces jeunes et prévenir le pire.

Dans le but d'y remédier, la Régie régionale de Montréal vient d'adopter quelques propositions présentées par la direction de la santé publique. En haut de la liste, on suggère un financement accru du «*travail de rue*» présentement effectué par une poignée d'individus (on parle d'une douzaine) qui interviennent directement auprès des jeunes marginaux. Certains ont une formation d'éducateur spécialisé, d'autres sont eux-mêmes issus du milieu, mais peu d'entre eux restent au poste plus de cinq ans. Nul doute qu'il faut mieux les soutenir.

On propose aussi de mettre sur pied une «*équipe d'intervention dédoublée*» formée de professionnels de plusieurs disciplines déjà à l'emploi de CLSC, d'hôpitaux, de centres de prévention, qui seraient réunis dans un ou plusieurs lieux bien déterminés, dans le but d'offrir des services spécialisés de première ligne pour ces marginaux dont on sait qu'ils répugnent même à se rendre dans une clinique médicale.

On veut aussi sensibiliser l'ensemble des organismes spécialisés à la nécessité d'une politique d'accueil spécifique aux jeunes marginaux et d'une meilleure formation du personnel pour la prévention du suicide.

Il faut applaudir à ces initiatives qui s'ajoutent aux efforts consentis par les organisations communautaires. Applaudir aussi à l'attitude de la santé publique qui semble comprendre que le défi de l'accessibilité des services pour les jeunes marginaux ne passe pas d'abord par la création de nouvelles structures bureaucratiques, mais par une plus grande coordination des interventions, une formation accrue du personnel et plus d'ouverture de la part des organismes publics. Après tout, le défi est de fournir un soutien spécialisé temporaire à cette catégorie particulière de jeunes en crise pour les aider à transiter sans trop de dommages vers la vie adulte, et non de créer un ghetto alternatif permanent qui fasse de la rue un milieu de vie enviable pour adolescents en quête d'autonomie.

Quant aux services gouvernementaux très officiels d'aide à la jeunesse pour lesquels l'État verse des centaines de millions chaque année, une étude de leur efficacité est attendue pour bientôt de la part du Vérificateur général. Étude que la rumeur veut dévastatrice et sur laquelle il faudra se pencher en temps et lieu.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Critique étonnante...

N'ayant pas pu obtenir de Martin Bilodeau une entrevue pour expliquer le contexte du film *Survivants de l'Apocalypse*, comme cela se fait habituellement lors d'un lancement de film, et ayant dû subir ses jugements de puriste qu'il prend sans doute pour de la critique, je me permets de lui répondre.

Le film *Survivants de l'Apocalypse* traite des rescapés de sectes millénaristes et intégristes qui attendent la fin du monde autour de l'an 2000 et qui voguent dans le bateau de la survie, au sens propre comme au sens figuré.

Ma première réaction à la lecture de ses états d'âme fut l'étonnement devant les critères qu'il utilise pour évaluer un film; critère émotif tel «*l'indignation*» et critère sentimental tel «*le malaise*». N'importe quel lecteur s'attend d'abord à avoir une information journalistique pertinente sur le contenu d'un film avant de se faire asséner des jugements de valeur plutôt décrochés.

Il est évident qu'avec un film qui a un tel contenu (les sectes ayant un lien avec l'Apocalypse de Saint-Jean) et une telle forme (un voyage dans un bateau de survie appelé *L'Arche*), je m'attends à de la controverse...

Par exemple, il y a déjà eu des dirigeants raéliens qui menaçaient de nous poursuivre si on ne changeait pas le titre du film... Il me semble que toute œuvre devrait être évaluée selon quatre critères, soit sa pertinence, sa cohérence, son originalité et sa vérité humaine, l'originalité étant le ciment des autres critères.

M. Bilodeau semble en avoir surtout contre son originalité puisqu'il en déteste, en bon puriste, le mélange de genres: (en effet, je mélange allègrement fiction, documentaire, animation, réalisme, symbolisme, lyrisme, cinéma direct et mise en scène).

Il déteste aussi la jeune femme qui mène l'enquête et qui guide le spectateur à travers le dédale des sectes. Ce qu'elle fait admirablement, de l'avis d'autres commentateurs, avec toute sa féminité, sa fougue, sa spontanéité, ses hésitations, ses aspérités et son courage.

Je rappelle qu'elle n'est pas une professionnelle en béton, mais une ex-adepte qui a eu la force d'entreprendre une démarche authentique vers sa propre libération et qui cherche, auprès d'autres victimes, sa quête de vérité.

En terminant, je signale à Martin Bilodeau que tous ces mouvements sectaires entrent dans une mouvance intégriste mondiale et ils sont tous plus puristes que le pape.

Richard Boutet, cinéaste
Montréal, 16 décembre 1998

... Démagogisme

Je reprochais au film de Richard Boutet son démagogisme, et je reproche la même chose à sa lettre. Qu'il sache par ailleurs que les lecteurs du *Devoir* ne sont pas ses otages et que, par conséquent, ses journalistes ne sont en aucune façon tenus de réaliser des entrevues dans un contexte de promotion.

M. Boutet confond privilège et droit.

Martin Bilodeau

Nos propres bourreaux?

«*Nous sommes nos propres bourreaux*», écrivait le poète Paul Chamberland dans une revue de la série *Parti pris* de 1984. Dans son recueil poétique «*L'Afficheur hurle*», il disait aussi:

«*Je suis un homme qui a honte d'être homme. Je suis un homme à qui on refuse l'humanité. Je suis un homme agressé dans chacun des miens et qui ne tient*

pas de conduite sensée cohérente devant les hommes tant qu'il n'aura pas réussi à effacer l'infamie que c'est d'être Canadien français.»

Impossible de ne pas faire ici le parallèle entre ces extraits de discours d'un de nos intellectuels marxistes de la première génération avec le texte de Jean-Luc Gouin publié dans *Le Devoir* du 8 décembre dernier.

On peut comprendre le désespoir de cette première génération d'intellectuels qui luttaient, pour la première fois, en s'appuyant sur une idéologie révolutionnaire pour combattre les forces obscurantistes de leur époque.

Mais, comment se peut-il qu'après 30 ans d'évolution sociopolitique et de modernisation du Québec, on puisse encore se livrer à de telles jérémiades et de tels clichés sur notre pseudo-alienation collective?

Maintenant qu'il s'est fait plaisir en nous faisant la morale et en nous démontrant qu'aujourd'hui encore, nous demeurons un indécrottable peuple de colonisés, Jean-Luc Gouin pourrait-il, du haut de sa sagesse, nous indiquer ce qui, selon lui, est la voie d'avenir de ce malheureux peuple!

Claude Poulin,
Sillery, 10 décembre 1998

Courrier des lecteurs

Nous publions dans cette section de la page éditoriale une sélection de lettres des lecteurs. Les lettres sont envoyées à l'adresse suivante: Courrier des lecteurs, *Le Devoir*, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal H3A 3M9, ou encore, si par courriel, à: lettres@ledevoir.ca. Toutes les lettres doivent être signées et comporter l'adresse et le numéro de téléphone où le signataire peut être joint. Elles doivent éviter les attaques personnelles. Nous retenirons en priorité les lettres courtes et dactylographiées.

LIBRE OPINION

Les syndicats ont de quoi se réjouir

CARL LAROCHE

Cabinet d'avocats McMaster Gervais

Nécessité oblige, les employeurs sous-traitent de plus en plus, ce qui a l'heur de provoquer l'ire des syndicats qui y voient autant de menaces à leurs droits existants. Or voici que ces derniers risquent d'être reconfortés par la bonne raison que la Cour d'appel du Québec vient à la fois d'asseoir davantage l'autorité du Tribunal du travail en matière de sous-traitance, et de mettre fin à une controverse au sein de la Cour supérieure sur ce même sujet.

Dans une série de six arrêts rendus simultanément le 2 décembre dernier, la Cour d'appel, par la voix des juges LeBel, Brossard et Zerbisias, a jeté un peu plus d'éclairage sur l'interprétation des dispositions du Code du travail du Québec qui visent la transmission d'une accréditation syndicale advenant la vente ou la concession d'une entreprise, et sur la juridiction des commissaires du travail et du Tribunal du travail dont c'est le rôle de décider des effets que cela peut entraîner.

Le fait que la Cour d'appel ait regroupé pour audition cette série de causes intéressant toutes l'application des articles 45 et 46 du Code du travail indique à l'évidence l'importance du sujet. D'entrée de jeu, la Cour d'appel réitère que chaque cas est unique, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'un premier employeur aurait mis fin à certaines de ses activités et qu'un autre employeur en aurait pris la relève que cela entraînerait nécessairement, dans tous les cas, la transmission de l'accréditation du premier au second. En effet, l'article 45 requiert pour s'appliquer, outre bien sûr la présence d'un syndicat, que le premier employeur cède ou concède, totalement ou partiellement, une entreprise, et qu'il

existe un lien entre lui et l'employeur qui l'exploite désormais.

Non seulement chaque cas est-il unique, mais la Cour d'appel confirme dans cette série d'arrêts qu'il appartient aux commissaires du travail, et en appel au Tribunal du travail, de décider au premier chef s'il doit y avoir application de l'article 45 dans une situation donnée. Et d'ajouter que la décision de ces instances spécialisées ne devrait pas être révisée par les tribunaux de droit commun (Cour supérieure, Cour d'appel et Cour suprême), à moins que les premières n'aient commis une erreur manifestement déraisonnable.

Toutefois, les commissaires du travail et le Tribunal du travail ne jouiront plus de la même sollicitude lorsque, pour disposer d'une affaire en droit du travail, ils interprètent et appliquent erronément d'autres dispositions législatives qui ne sont pas de leur ressort habituel.

Autre rappel servi par les juges LeBel, Brossard et Zerbisias: sont seules visées par l'article 45 du Code du travail les cessions ou concessions d'entreprises organiques plutôt que fonctionnelles.

En effet, tous conviennent qu'une entreprise se définit comme un ensemble organisé de ressources humaines, financières, matérielles et intellectuelles, et non pas simplement comme un ramassis de fonctions effectuées par le personnel qui s'y trouve affecté. Bien évidemment, cet assemblage pourra varier selon le secteur d'activité économique en cause, selon aussi que l'on considérera la totalité ou une partie de l'entreprise, et enfin selon qu'il s'agira de la vente ou de la concession de cette même entreprise.

En cela, la Cour d'appel rejoint donc pour l'essentiel les vues quasi unanimes exprimées sur ce sujet ces dernières années par le Tribunal du travail qui

«*a réussi à définir une interprétation constante des articles 45 et 46*» du Code du travail, et se trouve à mettre un terme à la controverse s'étant manifestée pendant la même période au sein de la Cour supérieure dont les magistrats se sont faits tantôt interventionnistes, tantôt moins activistes judiciaires.

Enfin, autre contribution de taille à l'avancement du débat: la Cour d'appel écarte, à l'unanimité, la théorie des fonctions centrales et accessoires de l'entreprise comme facteur d'application de l'article 45 du Code du travail. Poussée à bout, pareille logique aurait eu pour effet de créer deux catégories de salariés inégalement protégés selon qu'ils seraient affectés à la mission principale de l'entreprise ou vaqueraient à des tâches secondaires. Cela, bien sûr, allant à l'encontre de l'article 45 du Code du travail qui n'opère pas de distinction semblable et qui a pour objet de protéger également les droits collectifs de tous les salariés.

Somme toute, ces décisions de la Cour d'appel ont de quoi réjouir les syndicats. En effet, les prétentions de ces derniers auront été accueillies entièrement ou pour l'essentiel dans trois de ces arrêts (Ivanhoe, Laurenlav et Université McGill). Un quatrième arrêt (Ville de Saint-Hubert) les invite à fonder et à ne plus temporiser avec l'employeur, alors que la dissidence du juge LeBel dans le cinquième arrêt (Ultramar) leur trace peut-être la voie vers d'autres gains.

Quant au sixième arrêt (Communauté régionale de l'Outaouais) qui a vu les prétentions syndicales rejetées, les syndicats se réjouiront en constatant, comme madame la juge Zerbisias, qu'il s'agissait là d'une question extrêmement pointue à laquelle le Tribunal du travail aura eu à répondre, et qu'il n'aura sans doute plus besoin d'étudier.

IDÉES



Au total, moins d'un être humain sur cinq vit dans un pays où les droits de l'homme n'ont pas fait de progrès ou se sont dégradés.

Droits de l'homme

Pourquoi ce pessimisme?

JEAN-PIERRE DERRIENNIC
Professeur à l'Université Laval

Le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a suscité quelques commentaires pessimistes qui m'ont choqué. Dans *Le Devoir* du 11 décembre, par exemple, Guy Taillefer écrit : «L'humanité est-elle plus libre, plus juste, plus démocratique qu'elle ne l'était en 1948? En principe, oui, mais si peu en réalité.» De quelle réalité parle-t-il?

En 1948, la Chine est le théâtre d'une guerre entre deux des organisations politiques les plus meurtrières de ce siècle, le Guomindang et le Parti communiste chinois. Staline est au pouvoir en URSS et opprime l'Europe centrale. La démocratie n'existe ni en Allemagne, ni en Espagne ni au Portugal, et la Grèce est en guerre civile. L'Asie du Sud se libère à peine du colonialisme, qui sévit encore dans presque toute l'Afrique.

Aujourd'hui, la Chine est en paix et son gouvernement s'est considérablement humanisé depuis 1977. Les régimes communistes européens se sont humanisés eux aussi après la mort de Staline en 1953, et ils ont disparu en 1989-91. En Europe du Sud et en Amérique latine, la démocratie et le respect des droits ont fait de grands progrès depuis vingt-quatre ans. En Asie et en Afrique le colonialisme a disparu. Il a laissé la place à des régimes politiques qui sont souvent, mais pas toujours, très injustes. Dans les démocraties occidentales les droits des femmes ont fait des progrès importants; ceux qui étaient privés du droit de vote l'ont obtenu, les Noirs dans le Sud des États-Unis, les Autochtones au Canada.

Il reste cependant de nombreux pays où la situation est aussi mauvaise qu'en 1948, et parfois pire. En Amérique, la Colombie et le Pérou. En Asie, l'Irak, l'Afghanistan, la Birmanie, la Corée du Nord, j'oublie peut-être quelques situations tragiques; mais même l'Indonésie, si inquiétante aujourd'hui, est dans une situation meilleure qu'en 1948 et bien meilleure qu'en 1965. C'est surtout en Afrique que se trouvent la plupart des pays qui n'ont pas fait de progrès. Mais ce n'est pas le cas de toute l'Afrique. Les droits des Sud-Africains, des Tunisiens, des Gabonais ou des Kenyans, entre autres, sont mieux respectés, ou moins mal, aujourd'hui qu'en 1948.

Au total, moins d'un être humain sur cinq vit dans un pays où les droits n'ont pas fait de progrès ou se sont dégradés. Pour les quatre autres, ils ont fait des progrès nets, parfois des progrès immenses. On a raison de penser que ce n'est pas assez, mais ce n'est pas «si peu».

La dimension économique des droits présente à peu près le même bilan. Les êtres humains sous-alimentés sont aujourd'hui presque aussi nombreux qu'en 1948, mais ils représentent une part bien moindre de la population de la Terre, qui a plus que doublé. Donc le nombre des humains qui vivent à l'abri de la famine et des enfants qui vont à l'école et arriveront à l'âge adulte en bonne santé a quadruplé. Ceux qui pensent que c'est là une réalisation trop modeste pour être notée ignorent sans doute dans quelles conditions vivaient en 1948 les Chinois, les Indiens, les Russes, les Polonais et même les Allemands.

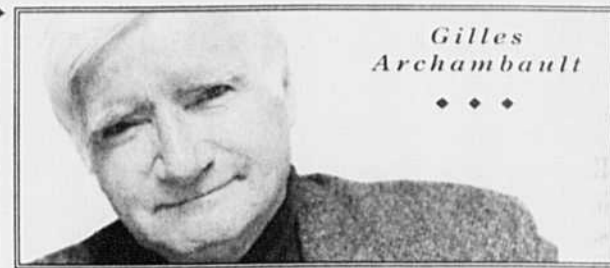
Le pessimisme de Guy Taillefer semble résulter du fait que l'arbre Pinochet lui cache la forêt des droits. Le développement d'un droit pénal international est une évolution positive. Mais il ne faut pas en faire le seul indicateur des progrès des droits : l'amélioration de la sécurité routière se mesure à la diminution du nombre des accidents et non

à l'augmentation du nombre des chauffards mis en prison.

Les progrès qui ont été faits dans plusieurs pays l'ont été d'abord grâce à la volonté et au courage de leurs habitants. Les conventions et les organisations internationales y ont parfois contribué. L'ONU a été assez peu efficace, et les organisations non-gouvernementales l'ont été davantage. Les Européens du Sud et de l'Est ont été aidés par le Conseil de l'Europe et par les accords d'Helsinki. Quand ces derniers ont été signés, en 1975, beaucoup ont ricané de ce traité garantissant des droits qui, de toute façon, étaient déjà respectés à l'Ouest et resteraient violés à l'Est. Mais, après 1985, de nombreux groupes de défense des droits s'en sont servis dans les pays communistes en mutation. Réjouissons-nous donc quand la Chine signe les conventions d'application de la Déclaration universelle. Celle-ci inspire déjà de nombreux Chinois, et ils trouveront bien le moyen de l'utiliser pour que les progrès réalisés depuis vingt ans dans leur pays ne s'arrêtent pas.

L'effet principal des grands textes juridiques internationaux est de définir une culture des droits universels, qui s'est diffusée grâce aux progrès de l'instruction et de certains moyens de communication (le transisteur aussi est né en 1948). A des gens qui veulent améliorer leur sort, cette culture propose une direction et un espoir. Elle dit qu'une vie meilleure est possible et surtout que tous les humains y ont droit. On ne peut mesurer avec précision la part de cette direction et de cet espoir dans l'explication des progrès réalisés depuis 1948. Elle a sans doute été très grande.

Beaucoup reste à faire. Mais le pessimisme systématique n'est un bon guide ni pour la pensée ni pour l'action. Il faut plutôt accepter de voir les progrès importants qui ont déjà été faits et s'efforcer de comprendre ce qui les a rendus possibles.



Gilles Archambault

Ottawa, le bus, le parfum et le cousin

Il y a peut-être une vingtaine d'années, je me rendais à Ottawa d'une façon régulière. Je faisais alors partie d'un comité d'étude dont le but avoué était d'aider financièrement les écrivains.

Il était bien clair alors que la littérature québécoise était une entité distincte ayant ses règles. Tout à côté, l'autre, la canadienne. Nous nous ignorions superbement tout en maintenant des rapports décents. Les membres de langue anglaise ne tentaient en rien de nous incorporer dans une culture dite «canadienne».

J'aimais bien Ottawa. Nettement provinciale, dotée d'une architecture calquée sur la mère patrie, elle avait son charme. C'était du moins ce que j'estimais. Depuis, à mes yeux, la ville a bien démerité. Est-ce elle qui a changé ou moi?

J'apprenais il y a quelques jours qu'on déconseillait le recours au parfum dans les transports publics de Bytown. La raison invoquée? Les ingrédients chimiques entrant dans la composition des eaux de toilette et autres produits de même type seraient de nature à incommoder certains passagers. Certains y seraient carrément allergiques. Leur bien-être en serait menacé.

Je me suis souvenu que lors de nos réunions de nature on n'était pas si chatouilleux. J'ai encore en mémoire une secrétaire (était-elle vraiment secrétaire?) qui s'aspergeait abusivement d'un mauvais parfum. Du moins me semblait-il. Mais elle était si gentille que je ne m'en formalisais pas. Même les parfums les plus écœurants ne m'indisposent jamais. Travaille-t-elle toujours? Auquel cas, j'espère qu'elle voyage en auto. Autrement on l'agonira d'injures. On lui fera comprendre qu'elle est une mauvaise citoyenne, qu'elle n'a aucun respect pour la santé des autres.

Il me semble pourtant qu'Ottawa plus que toute autre ville a besoin de la légèreté qu'apportent les arômes les plus délicats. Ce patelin est lourd, masculin. Le Parlement est triste à mourir même quand un député en franchit la porte son fauteuil sous le bras. Les rues du centre, désertes dès la fermeture des bureaux, sont une incitation au dévergondage le plus éhonté.

Et puis cette incitation à la vertu ne me dit rien qui vaille. Elle ressemble aux interdits dictés par la religion. En première année d'école primaire, l'institutrice (sorte de célibataire dont le cloître n'avait probablement pas voulu) nous disait que les femmes qui se polissaient les ongles étaient des créatures du démon. Ma mère n'en était pas revenue bien qu'elle n'eût pas recours elle-même à cet artifice.

En vertu de quoi ferait-on la morale? Après la cigarette évidemment, il fallait bien s'attaquer à quelque chose. A quand l'interdiction de se laver ou l'obligation de porter la cravate? Il est vrai que du côté des cravates, la ville est bien servie. On en compte à peu près une par tête de pipe. Il y a là problème. Ceux qui se serrent le cou avec des pièces de tissu souvent horribles ont l'habitude de recourir aux lotions après rasage. Ils seront aussi honnis par leurs concitoyens hostiles aux plus délicates fragrances.

N'y a-t-il pas danger que l'on considère éventuellement les gens de la capitale porteur d'odeurs inquiétantes? Ce qu'il me reste de sentiment national en serait gêné. Ne conviendrait-il pas plutôt de bannir des bus les usagers qui se lavent trop peu souvent ou qui ne changent que rarement de vêtements de corps? Dans un récent voyage Ottawa-Montréal, j'ai pu partager le banc d'un passager qui ne verse pas son salaire à Christian Dior ni à Givenchy. Probablement un candidat idéal pour le titre de Monsieur anti-parfum, mais que le trajet m'a paru interminable!

Je me demande si on a informé Lionel Jospin de l'existence de cette directive. Lui qui venait stimuler les rapports commerciaux entre le Canada et la France n'aurait probablement pas apprécié qu'on tente ainsi de boycotter la parfumerie française.

De toute manière, ce sujet nous aurait changé des banalités qu'il a prononcées sur la «diversité culturelle». A croire que la croisade de Sheila Copps avait quelque chance de menacer l'hégémonie américaine. Lionel, le cousin Lionel, dont le pays de toute manière plie l'échine, et avec complaisance encore, devant tout ce qui émane du pays de l'Oncle Sam était mal venu de distribuer des accessoirs.

S'il s'était un peu mieux renseigné, il aurait appris qu'il était en territoire miné. Et que la diversité culturelle à la française n'a rien à voir avec celle que nous expérimentons au Québec. Nous avons les Américains et ceux qui nous empêchent à notre tour d'être différents. Les mêmes qui, il y a vingt ans, me laissaient être québécois. Mais qui le veulent moins.

Des cousins dans le genre de Lionel, on ne souhaite pas les voir souvent. Surtout s'ils ont tendance à fréquenter des gens avec qui nous voudrions bien rompre (à l'amiable).

Les liens avec les parfums et les autobus d'Ottawa? Ils résideraient peut-être dans le renforcement certain du puritanisme. On aime interdire. D'un côté, la rigidité qui impose les règles du bien commun coûte que coûte. De l'autre, la volonté du cousin qui en a ras-le-bol d'une indépendance annoncée mais non réalisée. Le Canada est un grand pays, le Québec n'est à tout prendre qu'une région parmi d'autres, le cousin n'a pas de mémoire.

Valait-il la peine d'abandonner la lutte avec Chirac pendant deux jours ou trois pour accoucher d'une telle souris? Un cousin, ce visiteur pressé? Il vous dégoutterait à tout jamais de l'esprit de famille.

De quoi monter dans un autobus d'Ottawa muni d'un atomiseur Gucci chargé à bloc. J'aime la France, et l'aime-rais toujours, mais l'esprit de famille, je ne l'ai jamais eu.

«Des best-sellers pour les bibliothèques?»

Oui, et beaucoup d'autres livres...

CHRISTIAN BARRETTE

Bibliothèque publique La Maison de la culture
Bonsecours de Joliette

ALAIN LAROCHE

Bibliothèque municipale de Tracy

L'article de l'éditeur Jacques Lanctôt paru le 4 décembre dernier dans *Le Devoir* et intitulé «Des best-sellers pour les bibliothèques?» est symptomatique d'un état de fait dans le monde du livre au Québec: l'ignorance presque généralisée parmi les acteurs du livres, du travail des uns et des autres dans ce secteur culturel tellement vital. L'éditeur y va d'affirmations gratuites, reflétant sa méconnaissance du milieu des bibliothèques publiques, affirmations dont la rectification s'impose.

D'abord, Monsieur Lanctôt affirme que «(...) les nouvelles sommes d'argent qui seront bientôt investies dans le réseau des bibliothèques pour l'achat de nouveaux livres serviront à acheter non pas les classiques, encore moins des auteurs québécois, mais bien les Ludlum, les Danieles Steel, les Mary Higgins Clark et compagnie qui encombreront déjà les présentoirs des nouveautés des bibliothèques». Ceci, dans la très grande majorité des cas, est tout à fait faux. Si ces livres, comme vous le suggérez vous-mêmes, encombreront déjà les présentoirs des nouveautés (ils n'ont généralement empruntés) même pas de privilège, étant si rapidement empruntés), pourquoi alors les achèterions-nous de nouveau? Ces nouvelles sommes, provenant du programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, serviront au contraire à consolider davantage la collection des bibliothèques publiques de titres québécois, car il comporte un fort incitatif en ce sens. Nous acquérons également des titres littéraires jugés généralement incontournables, ou du moins marquants, et qui durent malgré le temps. Et ce, qu'il s'agisse d'auteurs québécois, français, norvégiens, algériens, japonais, voire américains ou anglais... Nous ne suc-

combons pas aux premières demandes populaires, comme vous le prétendez. Nous ne travaillons pas dans un contexte absolu de réponse aux besoins populaires du marché auquel nous ne pouvons échapper. Nous devons par contre répondre aux besoins de la clientèle: nous ne pouvons pas forcer le goût des lecteurs, mais le respecter et essayer de lui faire découvrir d'autres littératures. Ainsi, ces lecteurs aujourd'hui de Ludlum, Steel et autres seront-ils peut-être demain des lecteurs de livres d'auteurs québécois.

Monsieur Lanctôt semble prétendre que nous ne jouons pas notre rôle culturel, et qu'on «(...) ne fait rien pour que nos livres soient portés devant les lecteurs qui fréquentent les bibliothèques». Encore une fois, rien de plus faux. Les bibliothèques publiques s'efforcent de plus en plus d'animer le livre québécois. De nombreuses rencontres d'auteurs québécois se déroulent chaque année dans les bibliothèques publiques. Le concours «La bibliothèque idéale», une heureuse initiative particulièrement réussie à laquelle plus de cent bibliothèques publiques ont participé l'an dernier, a permis la promotion d'ouvrages québécois marquants, littéraires et autres, et ce parmi tout près de 3 200 participants. Une bonne partie de nos ressources est accaparée par un traitement physique et informatique du livre. Nombre de bibliothécaires ont suggéré une mise en commun de ces ressources afin de rationaliser ce traitement et de transporter les ressources ainsi sauvées vers l'animation du livre. Cette idée a été exprimée lors du sommet sur le livre et la lecture tenue à Québec au printemps dernier, et nous espérons grandement qu'elle poursuivra son chemin. N'est-ce pas là une volonté de coopérer et de revoir nos façons de faire, afin autre de faire davantage connaître le livre québécois au québécois? Malheureusement, pour la majorité des bibliothèques publiques, l'animation du livre demeure encore un luxe.

Monsieur Lanctôt laisse entendre de plus que «(...) toutes les bibliothèques publiques achètent au moins un exemplaire de toute la production des éditeurs agréés de

littérature», comme il se fait dans certains pays nordiques. Plusieurs bibliothèques ne possèdent même pas un budget d'acquisition permettant l'achat de toute la production littéraire québécoise. Et pour la majorité le possédant, un équilibre budgétaire est nécessaire entre les ouvrages de fiction, les ouvrages documentaires, sans parler des livres de référence, des livres jeunesse, des autres supports comme les cédéroms, etc. Les contraintes budgétaires, grandement allégées il est vrai par le programme du Soutien au développement des collections, demeurent tout de même présentes pour beaucoup de bibliothèques. D'autre part, la situation des pays nordiques n'est pas comparable à celle du Québec. Ils ne baignent pas, comme nous, dans un marché inondé de livres publiés par des centaines d'éditeurs d'autres pays, et publiant dans la même langue que la nôtre. La leur est plutôt singulière. Ils peuvent donc se permettre une telle politique, bien que la capacité financière ne soit probablement pas la seule motif d'une telle politique.

N'y aurait-il pas lieu de recentrer le débat, et de se poser des questions telles que pourquoi tant de gens lisent des Danieles Steel, Mary Higgins Clark et compagnie? Pourquoi des auteurs d'ici ne sont pas beaucoup lus et ont tant de difficultés à percer au Québec (et ailleurs)? Est-ce une question de qualité littéraire et/ou de goûts populaires? Quel est le rôle des médias et de la presse générale ou spécialisée, celui des éditeurs dans la promotion de leurs auteurs? Avons-nous un marketing du livre et une mise en marché efficace? Les réponses à ces questions et à bien d'autres démontreraient que les bibliothèques publiques ne sont pas à montrer du doigt, loin de là, et qu'elles ne peuvent être (devraient-elles l'être d'ailleurs?) la panacée des maux des auteurs et des éditeurs québécois.

Les bibliothèques publiques sont foncièrement disposées, dans la mesure de leurs ressources, à faire rayonner la littérature québécoise. Mais des actions planifiées des partenaires du livre, et ce dans une stratégie concertée respectant la mission, les ressources et les compétences de chacun, seront bien plus profitables que de fausses affirmations et des demi-vérités.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpeit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Precourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques), Marti Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique) ; à l'information économique : Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, François Normand, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque ; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte. GENEVIÈVE LANDRY, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Berube (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des abonnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHAMPIGNONS

Vers la mise au point
d'un virus d'insecte

SUITE DE LA PAGE 1

des espèces bien identifiées, ce qui n'en fait pas une solution universelle comme les insecticides chimiques. Pour qu'il tue un arbre, il lui faut s'introduire par une blessure. C'est pourquoi il n'est pas question de l'épandre partout mais, plutôt, de le répandre sur des arbres déjà coupés dans le cadre de travaux d'entretien mécanique. Il est même question de mettre au point une débroussailluse qui arroserait les souches au moment où les arbres en croissance sont sectionnés.

Lorsqu'on coupe mécaniquement un jeune bouleau blanc, un aulne rouge, un cerisier de Pennsylvanie ou un jeune tremble, quatre espèces qui concurrencent dangereusement sapins, épinettes et autres espèces commerciales, les repousses se multiplient l'année suivante à partir de la souche-mère, une pure horreur pour les gestionnaires forestiers. Mais si on infeste les souches coupées des espèces vulnérables avec *Chondrosterium purpureum*, tout s'arrête définitivement.

L'entretien mécanique des plantations gagne ainsi une valeur ajoutée, économiquement et environnementalement parlant, laquelle pourrait lui refaire une crédibilité auprès des ingénieurs et exploitants forestiers en raison notamment de son innocuité environnementale.

Le champignon en question étant en effet un organisme naturel, il n'a aucun effet, précise Dean Thompson, sur la plupart des espèces commerciales, dont les conifères. Il peut, par contre, infester des pommiers, pêchers et poiriers dans un rayon d'un demi-kilomètre. Mais pas davantage, selon les tests effectués jusqu'ici, affirme le chercheur.

BC Hydro a expérimenté avec succès ce champignon dans plusieurs de ses emprises électriques pour y contrôler la végétation. Cette société d'État pense pouvoir ainsi économiser 28 millions par année avec cette méthode, jugée d'autant plus intéressante qu'elle revalorise l'entretien mécanique, plus générateur d'emplois en région que les épandages chimiques.

Certes, reconnaît le D^r Thompson, les herbicides chimiques donnent d'excellents résultats mais les populations voisines des zones arrosées s'opposent généralement à leur usage en raison de leurs impacts environnementaux.

L'usage de *Chondrosterium purpureum* n'est pas le seul domaine où les chercheurs tentent des percées importantes. Le *Bacillus Thuringiensis*, le «BT» qui a remplacé avantageusement depuis des années les insecticides chimiques dans la lutte contre la tordeuse de bourgeons d'épinette, est en train, si l'on peut dire, de faire école.

Le Service canadien des forêts travaille notamment avec la multinationale Rohm and Haas à la mise au point d'un virus d'insecte, un baculovirus, qui pourrait être utilisé avec succès contre le tenthredo de Le Conte, contre la chenille à houppes du sapin Douglas et la tenthredo du pin sylvestre. Ce baculovirus est tout aussi mortel pour la tordeuse de bourgeons, qui serait ainsi menacée par deux armes biologiques.

Les baculovirus ont l'avantage d'être beaucoup plus spécifiques que leurs concurrents chimiques. Ils ont l'avantage de laisser en piètre condition les insectes qui ne sont pas tués, ce qui réduirait leur chances de s'immuniser contre le virus, ce qui semble se produire avec plusieurs insecticides chimiques. Les forestiers y voient un autre avantage, soit l'appât fort réduit des insectes rendus malades par le baculovirus.

Selon le bulletin du SCF, le marché pour les baculovirus pourrait atteindre les 50 milliards de dollars d'ici 2005 en raison de son innocuité plus grande et la nécessité croissante pour les exploitants forestiers de montrer patte blanche en matière de pratiques environnementales, au risque de perdre leur marché international.



S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés
au 2050, rue de Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est
situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé
par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries
Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne
est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*.
Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor
Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement
n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TRIBUNAL

SUITE DE LA PAGE 1

traite de questions aussi diverses que de décisions d'indemnisation de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de l'aide sociale ou de l'aide aux victimes d'actes criminels. L'idée était, notamment, de diminuer les délais pour les citoyens et empêcher les nominations partisans au sein du Tribunal administratif.

Toutefois, les retards dans les causes en suspens, plusieurs centaines de dossiers, représentent encore un problème complexe au sein du nouveau tribunal. Le TAQ aura tout de même réglé à la fin de sa première année d'existence, en avril prochain, plus de dossiers que ne le faisait l'ensemble des cinq tribunaux dont il est la fusion.

Toutefois, l'ajout de nouvelles responsabilités, tels que certains dossiers de la Cour du Québec dans le domaine de l'expropriation, a fait en sorte que les retards demeurent importants, notamment dans le secteur des affaires sociales. Des changements doivent également être faits avec des ministères et organismes, comme Emploi et solidarité ainsi que la SAAQ, pour accélérer le traitement de certains dossiers de citoyens.

Pour accélérer le traitement des dossiers, les mêmes règles de procédures s'appliqueront bientôt dans chaque dossier devant chaque juge, peu importe le secteur: affaires immobilières, sociales, économiques ou environnement et territoire.

Mais, les problèmes administratifs du TAQ sont également nombreux, explique Me Lemoine.

«Notre système informatique ne fonctionne pas encore. Nous comptons également favoriser des mécanismes de conciliation, mais on a de trois à quatre mois de retard dans la formation des membres.»

Le TAQ compte 97 membres ou juges administratifs à temps complet. En ce moment, seulement quinze d'entre eux sont fixés sur leur statut, renouvelé ou non dans leur mandat. Une cinquantaine d'autres sont toutefois en attente d'une décision du comité qui juge de leur sort quant au renouvellement de leur mandat. Similaire à ce qui existait avant la création du TAQ, cette situation a souvent été décrite par la Conférence des juges administratifs et par des avocats devant plaider devant les tribunaux administratifs.

«Comment un juge peut-il prendre une décision en toute indépendance d'esprit quand son mandat est expiré?», de-

mande le président sortant de la Conférence des juges administratifs, Mathieu L'Écuyer, qui pense toutefois que la réforme de la justice administrative est sur la bonne voie quant à l'accessibilité publique et à l'harmonisation des procédures.

La problématique du renouvellement des mandats est exagérée et ne reflète pas la réalité, réplique cependant le président du TAQ. La majorité des juges ont été rencontrés pour faire le point sur leur carrière qui s'est déroulée dans un contexte non intégré avant le mois d'avril dernier. Certains d'entre eux doivent parfois entendre des causes dans des dossiers qui leur étaient étrangers il y a encore huit mois.

«C'est une insécurité personnelle que vivent certains membres. Mais il ne s'agit pas d'une insécurité qui peut affecter des décisions faites par des professionnels à mon avis», souligne Me Lemoine.

Le renouvellement du mandat des membres du TAQ n'est donc plus automatique et ne se fait plus à l'entière discrétion du gouvernement, ce qui devrait normalement éliminer la nomination partisans. C'est un comité formé de membres de l'exécutif du TAQ et du milieu juridique qui a pris la relève.

Lumière au bout du condom



HENRY ROMERO REUTERS

UN KILOMÈTRE. C'est la dimension de ce condom hors norme gonflé dans la ville de Cali, en Colombie, que pouvaient arperter hier les curieux lors du festival annuel local. Rien de trop gros pour sensibiliser la population au sida, vous diront les concepteurs qui ne cachent pas non plus leur désir d'établir aussi un nouveau record Guinness.

Un ralentissement de la
croissance s'annonce en 1999MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Les boules de cristal de diverses institutions financières canadiennes laissent présager un ralentissement de la croissance économique au Canada et au Québec en 1999.

Il n'y aurait toutefois pas de récession en vue. Les institutions financières et les autres organismes qui ont fait des prévisions économiques pour 1999 s'entendent cependant moins lorsqu'il s'agit d'aller au-delà des tendances générales.

Si certaines prévoient que le taux de chômage passera définitivement en bas de la barre des 10% au Québec, d'autres prédisent une hausse du chômage dans la province. En général, le Mouvement Desjardins et la Banque Nationale sont plus optimistes que les autres en ce qui concerne l'économie québécoise.

Le Mouvement Desjardins fait notamment valoir que le Québec est moins exposé que le reste du Canada aux turbulences de la crise financière internationale. La croissance de l'économie québécoise ralentira, mais moins que celle de l'économie canadienne, ce qui permettra à la province de réduire l'écart. La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait être de 2,2% au Québec et de 2,3% dans l'ensemble du Canada.

Le Mouvement Desjardins prévoit que le taux de chômage descendra définitivement sous la barre des 10% au Québec à compter de la mi-1999. Pour l'ensemble de 1999, le taux devrait se situer à 10,1%, comparativement à 8% pour l'ensemble du Canada.

La Banque Nationale estime que l'économie québécoise a également été très peu affectée par la crise asiatique. Son rythme de croissance devrait donc se rapprocher de la moyenne nationale en 1999.

Selon l'institution québécoise, la croissance du PIB devrait atteindre 2,2% au Québec, comparativement à 2,4% dans l'ensemble du Canada. Elle est encore plus optimiste que le Mouvement Desjardins en ce qui concerne le taux de chômage au Québec, le faisant descendre à 9,8% en 1999. Le taux de chômage devrait être de 8,2% dans l'ensemble du Canada.

La Banque de Montréal ne partage pas du tout cette vision, prévoyant même une légère hausse du taux de chômage au Québec en 1999 par rapport à 1998, le faisant passer de

10,5 à 10,6%. Au Canada, il devrait demeurer stable à 8,4%.

Comme le Mouvement Desjardins et la Banque Nationale, la Banque de Montréal croit que le ralentissement de la croissance économique sera moins sévère au Québec que dans le reste du Canada. La croissance du PIB, qui devrait être de 2,2% au Québec en 1998, devrait diminuer à 1,8% en 1999. Au Canada, la croissance devrait passer de 2,9% en 1998 à 2,1% en 1999.

Le Conseil du patronat du Québec a également consulté sa boule de cristal, pour obtenir des prévisions encore moins optimistes: une croissance du PIB de 1,8% au Canada et de seulement 1,6% au Québec. Il s'attend à un taux de chômage de 10,6% au Québec et de 8,5% au Canada, soit des chiffres très semblables à ceux de la Banque de Montréal. C'est finalement la Caisse de dépôt et placements du Québec qui est la plus optimiste en ce qui concerne la croissance au Québec: elle prévoit une augmentation de 2,4% du PIB, soit la même performance que l'ensemble du Canada. Selon la Caisse de dépôt, le taux de chômage devrait être de 10% au Québec, et de 8,1% dans l'ensemble du Canada.

En matière d'investissements, pratiquement tous s'attendent à ce qu'ils demeurent robustes au Québec en 1999. Selon le Mouvement Desjardins, les investissements des entreprises connaîtront une croissance plus importante au Québec que dans l'ensemble du pays, soit 7,6% comparativement à 4,5%.

A en croire un sondage effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les PME québécoises sont plus optimistes que les PME de l'ensemble du Canada en ce qui concerne la performance de l'économie en 1999.

En effet, plus de 19% des PME québécoises qui ont participé au sondage ont dit s'attendre à ce que la performance de l'économie s'améliore en 1999, alors que cette proportion s'est située à moins de 17% pour les PME de l'ensemble du pays. La majorité des PME québécoises croient que la performance de l'économie connaîtra peu de changements en 1999.

La Banque Royale, la CIBC et la Conférence Board du Canada s'attendent à un ralentissement du rythme de croissance de l'économie canadienne en 1999, mais comme les autres institutions financières, elles considèrent peu probable l'apparition d'une récession.



Le Mouvement
Desjardins
fait valoir que
le Québec
est moins exposé
que le reste
du Canada aux
turbulences de la
crise financière
internationale.

Danse avec les astéroïdes

Washington (AP) — Pour la première fois de l'histoire de l'espace, un engin spatial inhabité a entamé hier un ballet dangereux avec un astéroïde se déplaçant à toute allure dans l'orbite du Soleil. Objectif: mieux connaître ces gros cailloux de l'espace, qui menacent à intervalles réguliers et pas seulement dans les superproductions hollywoodiennes d'entrer en collision avec la Terre. Le Near Earth Asteroid Rendez-vous (NEAR), lancé en 1996, a déjà photographié Mathilde, vulgaire amas de «déchets de l'espace», en juin

dernier. Il a aujourd'hui rendez-vous avec plus sérieux, Eros, astéroïde en forme de brique de 40 km sur 14, en orbite autour du Soleil, qui croise celle de Mars mais ne s'est pas approché de la Terre depuis 1975. Et encore, de très loin. Hier, NEAR a commencé son approche: en déclenchant une première rétrofusée, il doit ralentir: son allure à environ 1100 km/h. Puis, dans une semaine, dimanche 3 janvier, il sera à peine plus de 100 km/h, une vitesse d'escargot qui doit lui permettre d'être happé par la très faible gravité d'Eros.

DISSIDENT

«Ça ne risque
que de s'aggraver»

SUITE DE LA PAGE 1

dans les campagnes, où les revenus des paysans de certaines régions «sont en chute libre» selon Jiang Zemin.

Le durcissement s'est d'abord traduit par un vaste coup de filet fin novembre contre les militants et sympathisants du Parti démocrate chinois (PDC-illégal) et la condamnation la semaine dernière de trois chefs de file démocrates au cours de procès expéditifs. «Le mépris de la légalité lors de ces procès n'est pas nouveau» s'insurge Han Dongfang, militant syndicaliste réfugié à Hong-Kong, contacté par téléphone.

«Ce qui inquiète le plus, si le gouvernement continue à utiliser la répression pour atteindre son objectif de stabilité sociale, c'est qu'en fait l'effet inverse pourrait être atteint. Il ne fait que presser le mécontentement jusqu'au point d'explosion. Ça ne risque que de s'aggraver» s'alarme-t-il. Selon le jeune syndicaliste, qui dirige à Hong-Kong un programme radio sur la condition ouvrière en Chine, les autorités «ne peuvent assumer l'idée de négociations sur un pied d'égalité avec les ouvriers» et «des procès ne servent à rien». «Zhang Shanguang est plus modéré que la plupart des ouvriers. Son association de protection des chômeurs visait à éviter les explosions sociales et à permettre aux ouvriers de résoudre les problèmes par la négociation» ajoute-t-il.

Quelque 15 millions de citoyens sont actuellement au chômage alors que la protection sociale reste encore indigente. Il n'est pas rare aussi que les salaires des ouvriers du secteur public soient versés avec plusieurs mois de retard, contribuant ainsi au mécontentement dans les centres industriels.

La technologie
oscille entre la
crainte et l'espoir

Toronto (PC) — La croissance inexorable du réseau Internet et la menace que fait peser sur la planète le bogue de l'an 2000 ont dominé l'industrie de la technologie avancée en 1998.

Au Canada, la nouvelle la plus importante ayant trait à Internet a sans doute été le rachat par Northern Telecom, au coût de neuf milliards US, de l'entreprise Bay Networks de la Californie. La transaction, l'une des plus importantes à avoir jamais été conclues dans l'industrie des télécommunications, est remarquable non seulement par sa taille mais aussi parce qu'elle laisse prévoir une transformation étonnante de la plus importante entreprise technologique au pays.

Nortel, qui était surtout connue dans le domaine de la téléphonie, devient ainsi l'un des leaders mondiaux dans l'établissement de réseaux de voix et données intégrées utilisant le protocole Internet à grande vitesse.

Au Canada, un Canadien sur trois a accès à Internet, et 23% peuvent naviguer sur le Web à leur domicile. Mais des changements aussi considérables ont parfois un prix. Cette année, l'industrie de la technologie avancée a été durement touchée par les fluctuations du marché boursier et les restructurations d'entreprises. Même si ses ventes affichaient une solide croissance, Compaq Canada a annoncé en juin le licenciement de 1250 employés, afin d'aider la société mère américaine, de Houston, à éliminer les chevauchements résultant de l'achat de Digital Equipment, au coût de 14 milliards.

Le rachat, le plus important dans l'histoire de l'industrie informatique, permettra à Compaq de licencier 17000 employés à travers le monde, afin de réduire de 20% la main-d'œuvre combinée des entreprises.

Au cours de mois-ci, la société de logiciels Corel, d'Ottawa, a annoncé qu'elle fermerait son atelier en Utah, éliminant ainsi 530 emplois dans le cadre d'une restructuration occasionnée par des ventes médiocres. Même l'audacieux Nortel, qui compte 80 000 employés à travers le monde, a annoncé en septembre le licenciement de 3500 employés — dont 600 dans la région d'Ottawa. Aux États-Unis, le géant Microsoft est toujours accusé d'avoir profité de sa position dominante dans l'industrie pour créer un monopole illégal.

Certains analystes estiment que les infortunes de Microsoft n'auront plus tellement d'importance d'ici un an, alors que la menace du bogue prendra forme.

Au Canada, un groupe de travail fédéral a lancé un appel général en février afin de régler le problème, une opération qui pourrait coûter 12 milliards. Selon un sondage commandé par le gouvernement fédéral à l'époque, plus de la moitié de toutes les entreprises canadiennes n'avaient rien préparé pour affronter le bogue du millénaire, même si 90% se disaient conscientes du problème. L'armée canadienne a établi un plan afin de pouvoir se déployer dans tout le pays si jamais les problèmes informatiques de l'an 2000 donnaient lieu à des émeutes et du pillage. Et la Gendarmerie royale du Canada conseille aux citoyens de commencer à faire des provisions d'aliments, d'eau et d'argent.

Gaylen Duncan, président de l'Association canadienne d'information sur les technologies, est d'accord. «Les gens devraient faire tout ce qu'ils jugeaient nécessaires s'ils s'attendaient à une autre tempête de pluie verglaçante», dit-il. «Personnellement, je remplirais le réservoir d'essence de ma voiture.»